



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2025**





COMMENT LIRE LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ANNEMASSE AGGLO ?

Le rapport d'activité d'Annemasse Agglo relate les faits notoires déroulés en 2025, classés par politique publique.

Par ailleurs, dans l'optique de mettre en corrélation ces réalisations ainsi que le lien entre celles-ci et les engagements en faveur du développement durable soutenus par l'ONU, le Rapport d'activité et de Développement durable sont un seul et unique document. Les objectifs de développement durable sont donc rappelés directement sous les objectifs des politiques publiques dans le document.



◆	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	4
◆	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	9
◆	PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ.....	15
◆	TOURISME	20
◆	PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS.....	22
◆	MOBILITÉ	25
◆	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	29
◆	FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	35
◆	AGRICULTURE	36
◆	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	38
◆	EAU ET ASSAINISSEMENT.....	46
◆	HABITAT	51
◆	COHÉSION SOCIALE.....	55
◆	PRÉVENTION - SÉCURITÉ	64
◆	CULTURE	69
◆	SPORT & JEUNESSE.....	70
◆	DES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES	72

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

UN NOUVEAU PCAET POUR PILOTER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE À L'HORIZON 2030

En 2025, Annemasse Agglo a lancé la révision de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le document qui fixe sa stratégie face au changement climatique. Des ateliers de concertation ont réuni les acteurs du territoire pour partager les enjeux, identifier les priorités et co-construire ensemble les orientations à venir.

Le PCAET en vigueur arrivant à échéance, sa révision s'imposait pour actualiser les objectifs à la lumière des nouvelles données disponibles et des orientations du mandat en cours. Ce chantier s'articule également avec le bilan mi-parcours du Schéma Directeur de l'Énergie, garantissant ainsi une cohérence globale entre les différentes politiques publiques de l'agglomération.

La révision se poursuit en 2026, portée par une montée en compétence des élus sur les enjeux climatiques et énergétiques. Le nouveau document, attendu prochainement, viendra consolider et amplifier les engagements d'Annemasse Agglo en faveur de la transition écologique à l'horizon 2030.





LANCEMENT DE LA RÉFLEXION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DE NOS BÂTIMENTS

En 2025, Annemasse Agglo a engagé une réflexion sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ses établissements recevant du public. Le code de l'environnement impose désormais aux propriétaires d'établissements accueillant des enfants — crèches, écoles, accueils de loisirs — de surveiller régulièrement la qualité de l'air intérieur, avec un premier diagnostic à réaliser avant le 1^{er} janvier 2027. La collectivité est concernée en premier lieu par le centre de loisirs La Bergue, premier établissement identifié comme soumis à cette obligation.

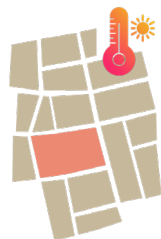
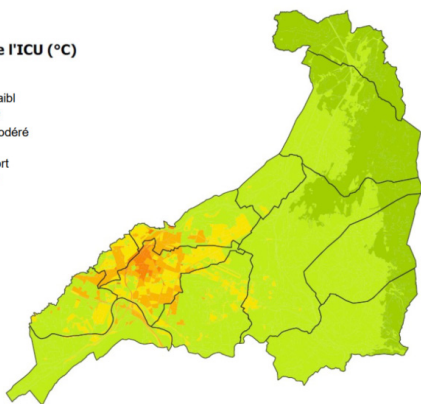
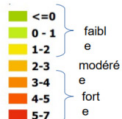
La qualité de l'air intérieur est un enjeu de santé publique trop souvent sous-estimé : nous passons plus de 85 % de notre temps dans des espaces clos, où les polluants se concentrent davantage qu'à l'extérieur. Émanations des matériaux, produits ménagers, cuisson viennent s'ajouter aux polluants extérieurs dans un volume réduit. Pour les enfants, les effets sont doubles : risques respiratoires, mais aussi somnolence et perte d'attention affectant directement leurs apprentissages. Pour répondre à ces obligations, des outils existent : l'application DIAG QAI, développée par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, permet de

réaliser en autonomie mesures de CO₂, autodiagnostic du bâtiment et évaluation des systèmes d'aération.

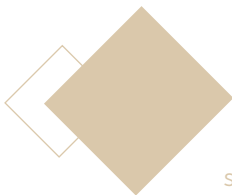
Avant fin 2026, ces opérations devront être conduites sur le centre de loisirs La Bergue, et un plan d'actions concret élaboré. Cette première expérience constituera un socle méthodologique précieux pour étendre progressivement la démarche à l'ensemble des établissements de la collectivité concernés par la réglementation.



Intensité de l'ICU (°C)



CARTOGRAPHIE DE LA RÉPARTITION DE L'ÎLOT DE CHALEUR DU TERRITOIRE



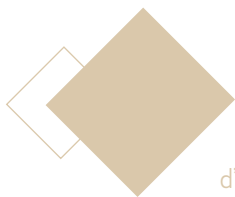
En 2025, Annemasse Agglo a fait réaliser une cartographie de l'îlot de chaleur urbain sur son territoire. Ce phénomène désigne le fait qu'il fait plus chaud en ville qu'à la campagne : l'asphalte et le béton stockent la chaleur solaire dans la journée et la restituent la nuit, limitant la baisse des températures – un effet particulièrement marqué par temps calme et ciel dégagé. L'étude, conduite à partir d'une modélisation scientifique développée par le Centre National de Recherches Météorologiques et les universités de Toulouse et de La Rochelle, a intégré de nombreux paramètres : densité de population, occupation des sols, matériaux, activités humaines, structure urbaine.

Avec des étés de plus en plus chauds liés au changement climatique, l'îlot de chaleur urbain s'intensifiera inévitablement. Des nuits qui ne rafraîchissent plus suffisamment, c'est un sommeil dégradé et des risques sanitaires accrus pour les habitants. Pour un territoire aussi urbanisé qu'Annemasse Agglo, anticiper ces effets et adapter l'aménagement urbain en conséquence est devenu une nécessité.

Les résultats sont concrets : l'intensité atteint près de 4°C dans le centre-ville d'Annemasse, et

entre 2 et 3°C sur certains secteurs d'Ambilly, Ville-la-Grand, Gaillard et Vétraz-Monthoux. À l'inverse, les espaces végétalisés comme le parc Montessuit affichent des valeurs bien plus faibles, confirmant le rôle protecteur de la nature en ville. Cette cartographie permettra désormais de cibler les zones prioritaires d'intervention : végétalisation, revêtements adaptés, formes urbaines repensées.





LA QUALITÉ DE L'AIR S'AFFICHE EN VILLE

Depuis septembre 2025, les habitants d'Annemasse peuvent consulter en temps réel la qualité de l'air directement sur les panneaux numériques de leur ville. Ces écrans affichent quotidiennement l'indice de qualité de l'air du jour, des recommandations comportementales adaptées, des alertes en cas d'épisode de pollution, ainsi que des informations sur les pollens. Cette diffusion est rendue possible grâce à une convention entre l'opérateur des panneaux et Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'organisme régional de surveillance de la qualité de l'air, qui met ces données à disposition gratuitement.

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur, mais encore trop peu visible dans le quotidien des habitants. En l'affichant dans l'espace public, Annemasse Agglo souhaitait rendre cette information accessible à tous, sans démarche particulière. Sensibiliser, c'est aussi encourager chacun à questionner ses habitudes et à devenir acteur de la qualité de l'air sur son territoire.

La diffusion est opérationnelle sur les panneaux d'Annemasse depuis septembre 2025, et son

déploiement était en cours sur les panneaux de Gaillard en fin d'année. Ces deux communes disposent d'un contrat avec l'opérateur de communication numérique urbaine. Des réflexions sont engagées avec les autres communes de l'agglomération pour étendre cette information à d'autres supports digitaux, et ainsi toucher un public toujours plus large.





ACHETER MIEUX, POUR POLLUER MOINS

En 2025, le service environnement d'Annemasse Agglo a renforcé son rôle dans l'élaboration des marchés publics, en intégrant des clauses environnementales dans les cahiers des charges. Concrètement, trois marchés ont bénéficié de cet accompagnement : la collecte des cartons des professionnels, avec des exigences sur l'éco-conduite et l'utilisation de véhicules peu polluants ; la fourniture de pneumatiques, avec des prescriptions sur l'impact carbone du cycle de vie des produits ; et le traitement des boues de la station d'épuration, avec des engagements sur la limitation des émissions liées au transport.

Cette démarche répond à un constat chiffré : les achats de biens et de services représentent 31 % des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, selon son bilan carbone. Agir sur ses propres achats est donc un levier direct et concret pour réduire l'empreinte climatique d'Annemasse Agglo, en cohérence avec ses engagements en matière de transition écologique et d'écoexemplarité. Une collectivité qui exige de ses prestataires des pratiques plus responsables contribue à faire évoluer les filières dans leur ensemble.

Cette démarche va se structurer davantage en 2026 avec l'élaboration d'un SPASER — un schéma de promotion des achats socialement et environnementalement responsables. Ce document fixera des objectifs clairs sur les volets social et environnemental, et permettra de systématiser l'intégration de clauses environnementales dans tous les marchés concernés, transformant ainsi une bonne pratique en politique d'achat durable et cohérente.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



NPNRU PERRIER-LIVRON- CHÂTEAU-ROUGE : UN PROGRAMME QUI TRANSFORME LE QUARTIER ET SES HABITANTS

En 2025, le NPNRU a franchi plusieurs caps décisifs : achèvement de la réhabilitation de 720 logements sociaux par Haute-Savoie Habitat (31 M€), mise en service des trois Boucles Urbaines Sportives et lancement des travaux de l'EcoQuartier de Château Rouge. Le projet socio-culturel « Recettes » a quant à lui clôturé trois ans d'ateliers et de rencontres par une soirée réunissant 150 personnes le 27 août, produisant un livre-recueil, un film documentaire et un four à pain participatif. Sur le volet emploi, 44 000 heures d'insertion ont été réalisées — objectif dépassé — au bénéfice de 109 personnes dont 68 résidents des quartiers prioritaires.

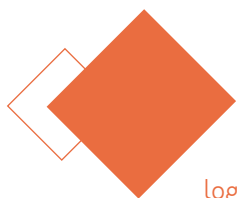
Ces trois réalisations traduisent une conviction partagée par l'ensemble des partenaires : transformer un quartier suppose d'agir simultanément sur le bâti, les espaces publics, le lien social et les retombées économiques directes pour les habitants. Chaque opération s'inscrit dans une vision globale portée depuis 2019 par Annemasse Agglo, la Ville d'Annemasse, Haute-Savoie Habitat, Halpades et le Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

L'année 2026 s'annonce décisive : poursuite des chantiers de l'EcoQuartier et des secteurs Ferré et Gauguin, lancement de la réhabilitation du Conservatoire de Musique, livraison de la phase 2 du Tram. Les heures d'insertion continueront à s'accumuler jusqu'en 2030, tandis que l'association « le Champ du Four », née du projet « Recettes », s'ancre durablement dans le tissu associatif annemassien.





LES PREMIERS HABITANTS DE L'ECOQUARTIER DE L'ÉTOILE ACCUEILLIS AVEC LES HONNEURS



En 2025, deux livraisons majeures ont marqué l'EcoQuartier de l'Étoile. Le 6 mai, le Mimesis – 36 logements sociaux livrés par Haute-Savoie Habitat – a été inauguré côté Ambilly. Le 16 décembre, c'est le HUB – 88 logements mixant logement social, accession abordable et logement libre, livré par Constructa et Halpades – qui a été célébré côté Annemasse. À chaque occasion, un kit d'accueil a été remis aux nouveaux résidents, incluant des informations sur le projet urbain et une offre d'essai de mobilité alternative à la voiture.

L'arrivée des premiers habitants dans un nouveau quartier est un moment fondateur : celui où le projet urbain cesse d'être un plan pour devenir une réalité vécue. Annemasse Agglo et ses partenaires ont souhaité marquer ces instants par des événements conviviaux, pour tisser dès le départ un lien entre résidents, acteurs du projet et valeurs de la ville durable.

Environ 300 logements supplémentaires sont attendus au premier semestre 2026 sur la partie ambillienne de la ZAC – les lots Archipel, Divercity, Arteo et Constellation. L'accueil des nouveaux habitants s'impose ainsi comme un enjeu central et durable pour l'agglomération.

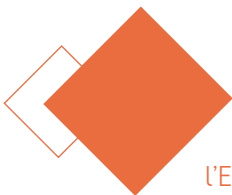


124 logements
livrés en 2025





LE QG DE L'ÉTOILE : UN TIERS-LIEU POUR FAIRE VIVRE LE QUARTIER AVANT MÊME QU'IL SOIT ACHÉVÉ



En 2025, Annemasse Agglo a posé les bases du QG de l'Étoile, futur tiers-lieu installé place Rosa Parks au cœur de l'EcoQuartier. L'année a été entièrement consacrée à la phase pré-opérationnelle : sélection de l'opérateur Récipro-cité, spécialisé en participation citoyenne, recueil des besoins des habitants via un questionnaire grand public, aménagement de la coque commerciale et recrutement de la responsable du lieu, Sophie Muller. Le QG a ouvert ses portes en janvier 2026.



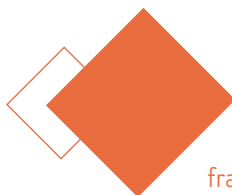
Un quartier en construction est un quartier en devenir — mais ses habitants, eux, sont déjà là. En attendant l'installation des commerces et équipements définitifs, le QG de l'Étoile est conçu pour informer les résidents sur le projet urbain, proposer des activités favorisant le lien social et offrir des services de conciergerie de proximité.

Pour cette première année d'existence, l'enjeu est de nouer des partenariats pour co-construire une programmation socio-culturelle adaptée aux besoins des habitants et de s'imposer comme un point de repère incontournable de l'EcoQuartier. Un défi à la mesure des ambitions d'un quartier encore en pleine construction.





SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS : LANCEMENT ET PREMIER DÉBAT SUR L'AVENIR DU TERRITOIRE



En 2025, l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Genevois français a franchi deux étapes majeures. Le 28 mars, le Comité syndical du Pôle métropolitain en a approuvé la prescription, lançant officiellement la démarche sur un périmètre de 68 communes et 270 000 habitants. Le 18 décembre, un premier débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) s'est tenu, articulé autour de trois orientations : changer de trajectoire pour un territoire sobre et soutenable, faire territoire, et réorienter les politiques publiques face aux nouveaux enjeux d'aménagement.



68
communes
concernées



270 000
habitants
dans le périmètre

Depuis le transfert de compétence SCoT au Pôle métropolitain en octobre 2024, Annemasse Agglo s'inscrit dans une planification transfrontalière inédite. Ce document, dont les effets sont attendus sur la période 2030-2050, ambitionne de positionner le Genevois français non comme une banlieue de Genève, mais comme un voisin stratégique,

résilient et autonome, autour de cinq objectifs : se loger, se déplacer, travailler et se former, préserver et s'adapter, et vivre dans le Genevois français.

Le diagnostic territorial sera formalisé au premier trimestre 2026, suivi d'un deuxième débat fin 2026, intégrant la vision des élus issus du renouvellement des instances.





DÉFINITION D'UNE TRAJECTOIRE INTERCOMMUNALE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Au premier semestre 2025, Annemasse Agglo a finalisé sa trajectoire intercommunale de sobriété foncière, aboutissant à une délibération de principe du Conseil communautaire le 2 juillet 2025. Fondée sur les données de l'outil d'occupation des sols OCS 74, elle fixe une enveloppe maximale de 53,66 hectares consommables sur la période 2021-2031 : 17,55 hectares mutualisés pour les équipements structurants d'envergure intercommunale — collèges, équipements sportifs, infrastructures de mobilité — et 36,21 hectares répartis entre les communes pour leurs besoins propres.

La loi Climat et Résilience de 2021 impose à tous les territoires d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050, en réduisant de moitié la consommation de foncier naturel et agricole sur la décennie 2021-2031. Pour Annemasse Agglo, cela signifie consommer deux fois moins de terres que sur la période 2011-2021 — un défi majeur dans un territoire sous forte pression démographique et économique.

Cette trajectoire a vocation à être intégrée dans le SCoT d'Annemasse Agglo via une procédure adaptée, renforçant ainsi sa portée réglementaire et assurant sa cohérence avec les révisions de PLU communaux en cours.

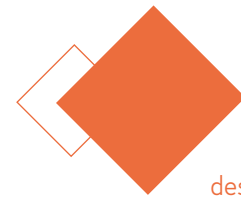


-50%

de consommation
foncière visée



1 378 ACTES INSTRUITS : LE SERVICE MUTUALISÉ D'URBANISME FAIT SES PREUVES



Sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, le service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme d'Annemasse Agglo a traité 1 378 actes pour les neuf communes adhérentes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Étrembières, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues et Ville-la-Grand. Ces actes couvrent une large palette de procédures : 612 déclarations préalables, 264 permis de construire, aménager ou démolir, 470 certificats d'urbanisme et 217 contrôles de conformité – le tout assuré par une équipe de cinq agents.

Créé pour gagner en efficacité et garantir la continuité du service à l'utilisateur, ce service mutualisé permet aux communes membres de bénéficier d'un appui technique solide pour instruire les demandes, conseiller les pétitionnaires et accompagner les évolutions de leurs documents d'urbanisme. En mettant les compétences en commun, Annemasse Agglo offre à chaque commune un

niveau d'expertise qu'il serait difficile de maintenir seule.

Ce bilan confirme la pertinence du modèle. En 2026, le service – désormais pleinement opérationnel – poursuit sa montée en puissance comme interlocuteur de référence sur l'ensemble du territoire intercommunal.



1 378
actes traités



9 communes
adhérentes au
service mutualisé



5 agents
composant
le service



PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ



SIX ANS D'ACTIONS POUR LA NATURE : LE BILAN D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE EXEMPLAIRE

Lancé fin 2019, le Contrat de territoire Haute-Savoie Nature s'est achevé en 2025 sur un bilan positif. Co-animé par

Annemasse Agglo et le Canton de Genève, ce programme transfrontalier a réuni 19 maîtres d'ouvrage autour de 27 actions – quatre de plus que prévu initialement – pour protéger, restaurer et valoriser les espaces naturels du territoire. Au total, 1 040 403 € d'actions ont été financées, avec un appui de 501 100 € du Conseil Départemental. Le bilan global a été validé en comité de pilotage en décembre 2025.

Ce programme incarnait une conviction partagée : la préservation de la nature ne peut être efficace qu'à l'échelle d'un territoire vécu, en cohérence avec les autres politiques environnementales. En six ans, il a permis de partager et réaffirmer les enjeux naturels du territoire, de produire deux schémas directeurs – stratégie zones humides et plan de sensibilisation – et de faire émerger des actions complémentaires comme le PAEN, tout en ancrant une véritable

culture environnementale chez les acteurs locaux.

En 2026, l'heure est à la transmission : diffusion du bilan auprès des nouveaux élus et réflexion sur la suite à donner, pour assurer la continuité de l'ambition environnementale du territoire.



27 actions
conduites





4 706 HECTARES PROTÉGÉS : LE PAEN SANCTUARISE LES TERRES AGRICOLES ET NATURELLES DU TERRITOIRE

Après plus de deux ans de concertation avec les communes, les agriculteurs, les associations environnementales et les partenaires publics, le Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles péri-urbains (PAEN) d'Annemasse Agglo a franchi toutes ses étapes en 2025 : homologation du périmètre en Bureau communautaire en mai, validation par le Pôle métropolitain du Genevois français en juin, consultation des communes et enquête publique à l'automne. Il a été définitivement validé en février 2026. Le périmètre couvre 4 706 hectares – soit 63 % de la superficie d'Annemasse Agglo – sur les 12 communes, et s'accompagne d'un programme de 19 actions répondant à 7 enjeux environnementaux et agricoles.

Face à la pression foncière et à l'étalement urbain, le PAEN offre une protection juridiquement opposable : il fige durablement les espaces inscrits en zonage naturel ou agricole, faisant obstacle à la spéculation et à l'artificialisation des sols. Un outil d'autant plus puissant qu'il s'articule avec les politiques ZAN, SCoT et le Programme Agricole et Alimentaire.

En 2026, l'accent est mis sur la communication autour du projet et sur la mise en œuvre du plan d'actions, dont les volets agricoles ont été intégrés au Programme Agricole et Alimentaire 2.



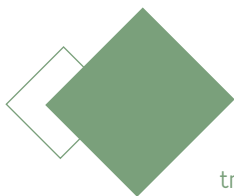
4 706

couverts par
le PAEN soit

63 %

de la superficie
d'Annemasse
Agglo
protégée



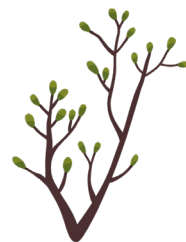


NATURE EN VILLE : SENSIBILISER, FORMER ET RESTAURER POUR UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT

En 2025, Annemasse Agglo a conduit trois actions complémentaires en faveur de la biodiversité et de la gestion écologique du territoire. Des campagnes de plantation de haies et d'arbustes ont été menées en février et mars sur plusieurs exploitations agricoles, sur la base de diagnostics réalisés à l'été 2024. Le plan de sensibilisation du Contrat de territoire Haute-Savoie Nature a continué de toucher habitants, scolaires et usagers à l'échelle du territoire transfrontalier franco-genevois. Enfin, deux sessions de formation intercommunale ont réuni les agents des 12 communes : en janvier sur les espèces exotiques envahissantes à enjeux sanitaires (avec la FREDON), en juillet sur le suivi des mesures compensatoires.

Ces trois actions partagent une même conviction : préserver la nature suppose d'agir simultanément sur les milieux, les comportements et les compétences. Les haies restaurent les corridors biologiques fragilisés identifiés par le CTENS ; la sensibilisation développe une culture commune de la nature en ville ; la formation permet aux communes de monter collectivement en compétences sur des enjeux techniques qu'elles ne peuvent traiter seules. Annemasse Agglo joue ici un rôle de coordinateur et d'animateur à l'échelle de l'agglomération.

Ces dynamiques se poursuivront en 2026 : les plantations s'inscrivent dans la durée du PAEN et du Programme Agricole et Alimentaire 2 ; la diffusion du bilan final du CTENS auprès des nouveaux élus réaffirmera les ambitions du plan de sensibilisation ; et les sessions de formation répondront à une demande croissante des communes, notamment sur la désimperméabilisation des sols, enjeu majeur face au changement climatique.



RESTAURER LES CORRIDORS BIOLOGIQUES AU CŒUR DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



En 2025, des actions concrètes de restauration des corridors biologiques ont été menées sur les zones d'activités économiques de Juvigny et de Cranves-Sales. Ces interventions visaient à recréer des continuités écologiques fonctionnelles entre les espaces naturels environnants, en s'inscrivant dans l'approche globale de la trame verte et bleue portée par Annemasse Agglo.

Les zones d'activités économiques sont souvent perçues comme des espaces imperméables, coupés de la nature. Pourtant, elles peuvent jouer un rôle dans le maintien des corridors écologiques qui permettent à la faune de se déplacer à travers le territoire. En intervenant au cœur même de ces zones, Annemasse Agglo démontre qu'il est possible de concilier activité économique et

préservation de la biodiversité, même en milieu fortement urbanisé.

Ces actions se poursuivent en 2026, dans le cadre du programme d'actions du PAEN et des engagements pris au titre des mesures compensatoires des projets d'aménagement.





LA GÉLINE REPREND VIE

En 2025, Annemasse Agglo a engagé la renaturation de la Géline sur deux fronts simultanés. À Vétraz-Monthoux, les travaux ont transformé un fossé rectiligne en véritable cours d'eau : terrassement lancé en mars, création de méandres et de mares en juin, puis basculement effectif du cours d'eau dans son nouveau lit. Ce chantier a été coordonné avec ceux de la Voie Verte et du Chemin des Fontaines. À Annemasse, le projet de remise à ciel ouvert d'un tronçon busé en hypercentre – de l'avenue Lucie Aubrac jusqu'à l'Arve – a franchi une étape clé en novembre avec la tenue d'un comité de pilotage validant l'avancement des études.

Remettre la nature en ville n'est pas qu'une question d'esthétique. La renaturation de la Géline répond à des enjeux concrets : limiter les îlots de chaleur, améliorer la gestion des eaux pluviales et recréer des habitats pour la faune et la flore. À Vétraz-Monthoux, le projet assure également la compensation environnementale du nouveau collège. À Annemasse, il représente une opportunité rare de réintroduire un élément naturel en plein cœur de ville, dans un secteur aujourd'hui entièrement minéralisé.

Le gros œuvre hydraulique à Vétraz-Monthoux est achevé. En 2026, les campagnes de plantations au printemps et à l'automne viendront finaliser l'aménagement paysager du site. Sur Annemasse, les études se poursuivent, avec une étape déterminante : la mise en place d'une convention avec la SNCF pour étudier le passage de la Géline et d'une piste cyclable sous les voies ferrées au secteur du Brouaz.



TOURISME



HÉBERGEMENT ET TOURISME D'AFFAIRE : DEUX ÉTUDES POUR PILOTER LA STRATÉGIE TOURISTIQUE

Au premier semestre 2025, l'office de tourisme a conduit deux études portant sur les hébergements touristiques et les

espaces de séminaires disponibles sur la destination, qui couvre 3 EPCI et 42 communes. Le calendrier a été tenu : diagnostic restitué en comité de pilotage le 13 mars, lancement de la phase stratégique le 9 avril, restitution des orientations le 5 juin. Les trois collectivités concernées, dont Annemasse Agglo, ont été étroitement associées aux travaux et aux arbitrages.

Pour piloter une stratégie touristique efficace, encore faut-il connaître précisément son territoire : nombre de lits, performance des hébergeurs, offre en espaces de réunion. Ces études visaient à actualiser ce diagnostic et à définir des orientations de développement adaptées aux réalités et aux ambitions de la destination.

Leurs conclusions constituent désormais un socle de référence partagé entre l'office de tourisme et les collectivités partenaires. Elles alimenteront les décisions en matière de développement touristique tout au long de 2026.



3 EPCI
associés
à la démarche

et **42** communes
couvertes par la destination
touristique



SALÈVE : UNE ÉTUDE DE FRÉQUENTATION POUR MIEUX ACCUEILLIR ET PRÉSERVER LE MASSIF

Le 14 octobre 2025, l'ensemble des parties prenantes gravitant autour du Salève – agriculteurs, restaurateurs, téléphérique, associations pastorales, communes et Département – ont été réunis pour lancer officiellement l'étude de fréquentation du massif, confiée au cabinet CDVIAID Tourisme. Co-portée par l'office de tourisme et le syndicat mixte du Salève, avec l'appui d'Annemasse Agglo, cette démarche vise à objectiver qui fréquente le site, en quelle quantité, quand et comment, avant d'élaborer un schéma d'accueil du public.

Site naturel emblématique du territoire, le Salève souffre d'une connaissance lacunaire de sa fréquentation – les données disponibles étant anciennes ou partielles. Sans cette connaissance fine, il est impossible d'organiser efficacement l'accueil du public et de préserver les usages multiples du massif. Le schéma

de développement touristique 2023-2028 avait réaffirmé cette nécessité.

L'étude se déroulera sur deux ans, jusqu'à mi-2027, pour couvrir deux saisons complètes. Un comité de pilotage est programmé le 4 juin 2026 pour sensibiliser les nouveaux élus et dresser un premier bilan.



Top départ à **2** ans d'études



PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



DES DÉCHETTERIES MIEUX RÉGLÉES POUR PLUS DE SÉRÉNITÉ

En 2025, Annemasse Agglo a introduit des limites de passages dans ses déchetteries, en complément du système de contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation installé en 2024. Des plafonds clairs ont été fixés : 3 passages par jour maximum avec un véhicule léger, et 24 passages par an avec un véhicule utilitaire. Le nombre de véhicules simultanément admis sur le haut de quai est désormais régulé grâce à un comptage automatique des entrées et des sorties.

Le constat était préoccupant : certains professionnels contournaient le système en se faisant passer pour des particuliers, venant déposer leurs déchets jusqu'à plus de 100 fois par an aux frais du contribuable. Ces abus généraient également des encombrements et des tensions, dégradant les conditions d'accueil pour les usagers comme pour les agents.

Ces évolutions s'inscrivent dans une démarche globale d'équité et de bon usage du service public : garantir que les déchetteries restent accessibles et sereines pour ceux pour qui elles sont conçues — les habitants de l'agglomération.





LA COLLECTE DES CARTONS COMMERÇANTS SE RÉINVENTE AU CENTRE-VILLE D'ANNEMASSE

En 2025, Annemasse Agglo a testé une nouvelle approche de la collecte des cartons commerçants au centre-ville d'Annemasse. Fini les cartons posés sur les trottoirs : les commerces inscrits au dispositif déposent désormais leurs emballages dans des chariots grillagés à roulettes, présentés à la collecte selon un circuit défini. En 2025, 58 commerces ont rejoint le dispositif.

L'ancien système — collecte gratuite sur trottoir le long d'un circuit prédéfini — générait des problèmes récurrents de propreté urbaine : cartons éparpillés, non pliés, dégradés par la pluie. Les consignes étaient trop souvent ignorées, encombrant les trottoirs et compliquant le travail des agents de collecte.

Les chariots grillagés limitent l'insalubrité et facilitent les opérations de collecte, tandis que l'inscription préalable des commerces permet de mieux les informer des règles et d'identifier précisément les points de dépôt. Fort de ces premiers résultats encourageants, ce dispositif pilote a vocation à s'étendre.





UN CENTRE-VILLE PIÉTONNIER, UNE COLLECTE DES DÉCHETS REPENSÉE

La piétonnisation de l'hypercentre d'Annemasse a été l'occasion de repenser entièrement la collecte des déchets dans ce secteur. Les anciens bacs à roulettes individuels ont cédé la place à des conteneurs collectifs installés en points de collecte ciblés, habillés d'un design soigné pour s'intégrer au cadre piétonnier. Collectés trois fois par semaine pour les ordures ménagères et deux fois pour le tri sélectif, ils bénéficient d'un lavage régulier, et les dépôts sauvages font l'objet d'un ramassage quasi quotidien.

Les anciens bacs individuels – souvent cassés, débordants et peu esthétiques – n'avaient plus leur place dans ce nouvel espace de vie apaisé. Au-delà de l'aspect visuel, ce changement a aussi permis de combler un manque criant : l'intégration de nouveaux points de collecte du verre, jusqu'alors très insuffisants dans ce secteur.

Les habitants de l'hypercentre disposent désormais d'un service complet et discret, à la hauteur de leur nouveau cadre de vie.



MOBILITÉ



UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE POUR STRUCTURER DIX ANS D'AMBITION VÉLO

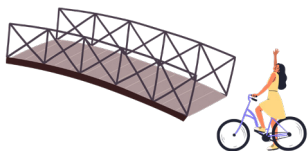


En juin 2025, Annemasse Agglo a adopté son schéma directeur cyclable, document stratégique articulé autour de quatre axes majeurs sous maîtrise d'ouvrage communautaire : la ViaRhôna, la VoieVerte du Grand Genève, et deux nouveaux itinéraires structurants reliant Thônex à Mornex et longeant la renaturation de la Gélina. Il intègre également les aménagements portés par les communes, avec un accompagnement technique et financier renforcé — comme les études de la liaison Machilly–Saint-Cergues, poursuivies en 2025.

Face à la nécessité de réduire la place de la voiture et de répondre aux besoins de déplacements du quotidien comme aux usages de loisirs, ce schéma directeur structure une vision cohérente à l'échelle du territoire pour la décennie à venir.

document engage Annemasse Agglo sur une trajectoire ambitieuse. Les premières réalisations sont déjà engagées, et de nouvelles opérations sont programmées sur la période 2026-2028.

Avec un investissement prévisionnel d'environ 44 M€ HT sur 2025-2035, ce



700 MÈTRES DE VOIEVERTE SUPPLÉMENTAIRES AU DROIT DU NOUVEAU COLLÈGE DE VÉTRAZ-MONTHOUX



En 2025, un nouveau tronçon de la VoieVerte du Grand Genève a été réalisé le long du chemin des Fontaines, au droit du nouveau collège de Vétraz-Monthoux. Cet aménagement s'inscrit dans la continuité du schéma directeur cyclable adopté en juin 2025, qui fait de la VoieVerte l'un des quatre axes structurants du réseau cyclable intercommunal.

Connecter les équipements scolaires au réseau cyclable sécurisé, c'est offrir aux élèves et aux familles une alternative crédible à la voiture pour les trajets du quotidien — un enjeu à la fois de mobilité, de sécurité et de transition écologique.



La poursuite de cet aménagement est prévue en 2026, sous réserve de la maîtrise foncière des emprises nécessaires, pour un investissement total d'environ 700 000 € HT sur ce tronçon.



800 MÈTRES DE VIARHÔNA AU CŒUR DE LA ZAC ÉTOILE : LE VÉLO S'INVITE DANS LE JARDIN FERROVIAIRE



En 2025, un nouveau tronçon de 800 mètres de la ViaRhôna a été livré dans le futur parc du Jardin Ferroviaire, intégré à l'aménagement de la ZAC Étoile. Représentant un investissement de 850 000 €, il porte le linéaire total de cet itinéraire à plus de 4,8 km au cœur de l'agglomération. Parallèlement, les études pour les sections à venir ont progressé en 2025, avec une attention particulière portée aux secteurs sensibles sur le plan écologique et foncier.

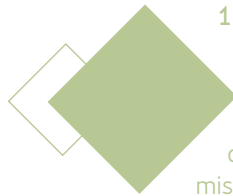
La ViaRhôna est un itinéraire cyclable d'envergure européenne traversant le territoire d'Annemasse Agglo. Sa réalisation est complexe, en raison des enjeux de maîtrise foncière et de la diversité des usages – agricoles, de loisirs et de déplacements quotidiens – qu'il faut concilier.

Ces études préparatoires permettront d'engager de nouvelles réalisations sur la période 2026-2028, consolidant progressivement un itinéraire appelé à devenir un axe majeur de la mobilité douce du territoire.





LE SERVICE VOIRIES MUTUALISÉES : 150 KM DE RÉSEAU ENTRETENUS DANS UN CONTEXTE DE TRANSFORMATION



En 2025, le service voiries mutualisées d'Annemasse Agglo a maintenu ses missions d'entretien et d'exploitation de près de 150 kilomètres de voiries communales et de zones d'activités, avec une équipe de dix agents. Viabilité hivernale, fauchage raisonné des accotements, réparations de chaussées, entretien des réseaux d'eaux pluviales et maintenance de la signalisation : la polyvalence du service s'est une nouvelle fois illustrée, avec une forte réactivité face aux besoins du terrain.

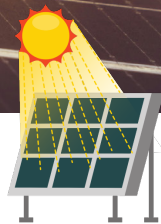
Cette continuité de service s'est maintenue dans un contexte de transformations majeures : déploiement de l'outil de gestion patrimoniale Infracare, fusion de deux directions techniques, et transfert partiel de la compétence infrastructures de transport au Pôle métropolitain du Genevois français en juillet 2025 – nécessitant notamment une intervention sur le réseau d'eaux pluviales à Moëllesulaz

dans des conditions d'exploitation contraignantes.

La montée en puissance d'Infracare constituera en 2026 un levier décisif pour améliorer le suivi patrimonial, mieux planifier les interventions et prioriser les actions sur un réseau sous forte pression opérationnelle.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE À MI-PAROURS : DES AVANCÉES CONCRÈTES, DES DÉFIS À RELEVÉR

Le bilan de mi-parcours du Schéma Directeur de l'Énergie (SDE) a été présenté le 3 mars 2026 lors du dernier bureau communautaire du mandat. Sur les 31 actions définies en 2022 avec les 12 communes et le Pôle métropolitain, 5 sont bien avancées ou terminées, 18 sont en cours et 8 restent à activer – notamment sur la thématique mobilité. Des avancées positives ont été enregistrées sur plusieurs actions structurantes : développement des réseaux de chaleur, déploiement du photovoltaïque et renforcement de l'offre de transports en commun.

Élaboré en 2022, le SDE fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2030 : réduire de 17 % les consommations énergétiques et augmenter de 240 % la production d'énergies renouvelables sur le territoire. À mi-mandat, dresser un état des lieux objectif était indispensable pour mesurer les progrès accomplis et identifier les leviers à activer en priorité.

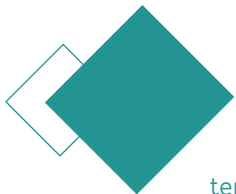
Ce bilan servira de socle à la nouvelle mandature pour former les élus aux enjeux de la transition énergétique et alimenter la révision du PCAET en cours. L'activation des 8 actions restantes constitue le principal défi des années à venir.



31 actions
définies dans
le SDE

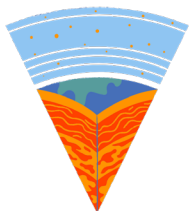


-17% de réduction des
consommations énergétiques
visées d'ici 2030



EXPLORER LE SOUS-SOL POUR DÉVELOPPER LA GÉOTHERMIE SUR LE TERRITOIRE

En mai 2025, Annemasse Agglo, la Ville d'Annemasse et le Syane ont lancé une étude approfondie du potentiel géothermique du territoire, confiée au bureau d'études CFG et son sous-traitant Beicip Franlab. Deux phases ont été réalisées en 2025 : la synthèse des données bibliographiques sur le sous-sol, puis la revalorisation des données existantes, notamment celles des Services Industriels de Genève. Ces analyses ont permis d'identifier une cible potentielle prometteuse dans les zones de roches fracturées.



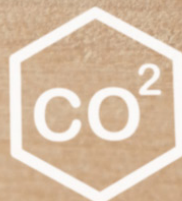
Le Schéma Directeur de l'Énergie fixe un objectif de +240 % de production d'énergies renouvelables d'ici 2030. La géothermie de moyenne profondeur représente une filière prometteuse pour alimenter les réseaux de chaleur, mais son potentiel restait largement méconnu faute de données suffisantes. Cette étude vise précisément à combler ce manque

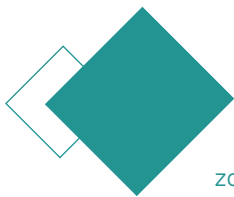
et à réduire les risques financiers liés à un éventuel forage.

L'étude se poursuit en 2026. Ses résultats finaux seront présentés aux élus pour décider de la suite à donner — et potentiellement engager les investigations nécessaires à une exploitation concrète de cette ressource énergétique locale.



3 partenaires : Annemasse Agglo, Ville d'Annemasse, Syane





LES ZONES D'ACCÉLÉRATION ENR : CARTOGRAPHIER LE POTENTIEL RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

Initiée en 2023 dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, la démarche de cartographie des zones d'accélération ENR s'est conclue le 22 août 2025 avec la parution de l'arrêté préfectoral finalisant la cartographie en Haute-Savoie. Accompagnées par Annemasse Agglo et un bureau d'études, les 12 communes ont identifié filière par filière leurs zones prioritaires : pour le photovoltaïque, les parkings de plus de 1500 m² et les bâtiments de plus de 500 m² ; pour les réseaux de chaleur, les réseaux existants, leurs extensions et les principaux bassins de consommation.



La loi APER impose à toutes les communes de définir ces zones pour simplifier l'instruction des projets ENR et accélérer leur développement. Pour Annemasse Agglo, la démarche s'inscrit directement dans les objectifs du Schéma Directeur de l'Énergie. Les filières éolienne, méthanisation et hydroélectrique n'ont pas été retenues, confirmant l'analyse

du SDE de 2022 : le territoire concentre son potentiel sur le solaire et la chaleur renouvelable.

Cette cartographie constitue désormais un outil de référence pour orienter les porteurs de projets. En 2026, elle alimentera la révision du PCAET et la mise en œuvre des actions du SDE restant à lancer.

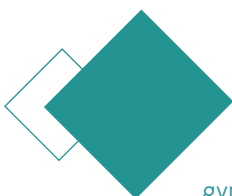


2 filières retenues :
photovoltaïque et réseau
de chaleur urbain





4,7 M€ POUR RÉNOVER LES GYMNASES : UN CONTRAT DE PERFORMANCE QUI ENGAGE SUR LES RÉSULTATS



Le 25 février 2025, Annemasse Agglo a notifié son contrat de performance énergétique pour la rénovation de ses sept gymnases, confié à un groupement coordonné par la PME locale Barel et Pelletier. Pour un budget de travaux de 4,7 M€ HT – cofinancé à hauteur de 2,5 M€ par le Département –, le programme prévoit la rénovation complète des gymnases Langevin à Ville-la-Grand et Bellivier à Gaillard, le remplacement de la toiture des Glières à Annemasse, et sur l'ensemble des sites, la modernisation des éclairages, de la ventilation, du chauffage et l'installation d'un pilotage à distance. La phase d'études d'exécution s'est déroulée en 2025.

Les gymnases de l'agglomération, construits entre les années 1970 et 2007, représentaient 20 % de la facture énergétique du patrimoine bâti et près d'un tiers des émissions de CO₂. Le contrat de performance énergétique présente un avantage décisif : le prestataire s'engage contractuellement sur un niveau minimum d'économies – ici 41 %

– et en assume la responsabilité pendant toute la durée du contrat.

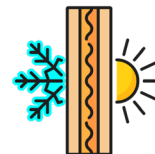
Cet engagement court jusqu'en février 2032. La première tranche de travaux est prévue à l'été 2026, la seconde à l'été 2027.



7 gymnases concernés
par le CPE



41% d'économies d'énergie
garanties contractuellement



LES ENTREPRISES PASSENT AU VERT



En 2025, Annemasse Agglo a instruit le premier dossier de son appel à projets « Entreprises engagées », dispositif de subvention destiné à accompagner les TPE, PME et entreprises locales dans leur transition énergétique. La subvention versée a permis de financer l'amélioration de l'enveloppe d'un bâtiment – pose de films solaires sur les vitres, isolation de murs – ainsi que le remplacement d'une enseigne lumineuse par un système LED. Lancé en septembre 2024, ce dispositif prévu sur quatre à cinq ans peut financer jusqu'à 40 000 € HT par dossier, pour des travaux de rénovation thermique, de maîtrise des consommations énergétiques, de mobilité douce ou de production d'énergie renouvelable en toiture.

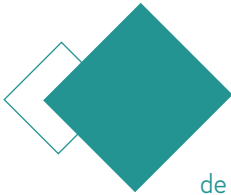
Le secteur économique est un levier incontournable de la transition énergétique. Le Schéma Directeur de l'Énergie d'Annemasse Agglo fixe un objectif de réduction de 17 % des consommations énergétiques du territoire d'ici 2030. Mobiliser les entreprises, c'est agir sur la gestion thermique des bâtiments, réduire les consommations et développer les énergies renouvelables là où elles peuvent avoir le plus d'impact. Un budget de 600 000 € a été inscrit au Plan

Pluriannuel d'Investissement pour soutenir cette ambition.

En 2026, un second dossier est en cours d'instruction et la communication auprès des entreprises du territoire sera renforcée. Un premier bilan du programme sera également réalisé, permettant d'évaluer les résultats obtenus et d'ajuster le dispositif pour maximiser son impact sur les années suivantes.



UN PLAN D'ADAPTATION POUR FAIRE FACE À LA HAUSSE DES TEMPÉRATURES



Au printemps 2025, Annemasse Agglo a lancé un plan d'adaptation climatique de ses bâtiments : cartographie de l'ensemble du patrimoine, instrumentation des sites les plus vulnérables avec des capteurs de température, et audit de trois sites pilotes (Maison des Solidarités, Maison de l'Eau, Apreto). Des mesures immédiates ont accompagné cette démarche — aménagement des horaires en déchetterie lors des pics de canicule, sensibilisation aux gestes de prévention. Ce plan s'appuie sur un levier humain créé fin 2024 : un poste d'économe de flux, financé à 50 % par l'État via le Fonds vert et à 30 % par le programme Chêne (ACTEE/ FNCCR), dont la titulaire a consacré dès 2025 une part significative de son temps à l'animation du Schéma Directeur de l'Énergie et à la coordination du plan d'adaptation.

Ces initiatives répondent à une urgence documentée : les projections prévoient deux fois plus de jours de fortes chaleurs en 2050 ; nous venons d'ores et déjà d'en vivre les effets à l'été 2026. Au-delà du confort des usagers et des agents, l'enjeu est stratégique — réduire la dépendance à la climatisation limite les émissions et les îlots de chaleur urbains. L'ensemble s'inscrit dans les engagements du PCAET et du Schéma Directeur de l'Énergie, qui fixent un objectif de réduction de 17 % des consommations énergétiques entre 2015 et 2030.

Les résultats des audits ont généré des propositions d'actions graduées. Dès 2026, trois sites bénéficieront d'interventions concrètes : la Maison des Solidarités, l'UDEP et la Maison de l'Eau. À moyen et long terme, des travaux d'amélioration du bâti et le déploiement de systèmes de rafraîchissement passifs ou actifs sont programmés, transformant les ambitions du plan de mandat en actions mesurables.



3 sites audités en 2025
(Maison des Solidarités,
Maison de l'Eau, Apreto)



17% de réduction
des consommations
d'énergie visée entre
2015 et 2030

FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



LE CAMPUS DE L'ÉTOILE ACCUEILLE SES PREMIERS ÉTUDIANTS

En décembre 2025, après deux années de chantier, le bâtiment totem du Campus de l'Étoile a été livré. Cet équipement de 5 000 m² réunit l'Institut de Formation des Professions de Santé du Centre Hospitalier Alpes Léman et le pôle Grand Forma porté par Annemasse Agglo. Le bâtiment comprend des espaces pédagogiques spécialisés avec salles de cours et espaces de simulation en santé, un amphithéâtre de 250 places, un centre de documentation et des espaces de vie étudiante mutualisés. Conçu par l'architecte Dietmar Feichtinger, il se distingue par sa structure en bois visible, ses terrasses végétalisées et ses panneaux photovoltaïques. En février 2026, les premiers étudiants de l'IFSI ont investi les lieux, marquant le début de la mise en service progressive.

Ce projet répond à plusieurs objectifs stratégiques : moderniser la formation en santé, structurer une offre locale d'enseignement supérieur, créer une centralité mixte dans l'écoquartier de l'Étoile alliant habitat, travail et études, et renforcer l'attractivité territoriale. Le chantier a respecté une charte « faibles nuisances » pour préserver le quotidien des riverains et la biodiversité. L'opération a mobilisé un large partenariat financeur réunissant Annemasse Agglo, le CHAL, Ambilly, l'État, la Région et

le Département, pour un montant total de 19,2 M€.

À terme, le Campus de l'Étoile est conçu pour accueillir 1 000 étudiants formés simultanément. L'extension du campus se poursuivra via d'autres programmes immobiliers engagés en 2026 et au-delà, avec pour objectif d'atteindre environ 15 000 m² de locaux de formation sur la ZAC. Ce projet incarne l'ambition d'Annemasse Agglo de faire de l'enseignement supérieur un véritable levier de développement territorial.



4

ÉDUCATION
DE QUALITÉ



AGRICULTURE

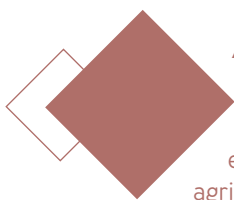
UN NOUVEAU PROGRAMME AGRICOLE ET ALIMENTAIRE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITÉ

En 2025, Annemasse Agglo a validé en Conseil communautaire son nouveau Programme Agricole et Alimentaire et l'a fait labelliser PAT (Projet Alimentaire Territorial). Élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs – agriculteurs, acteurs alimentaires, communes – à travers quatre ateliers menés en 2024 s'appuyant sur les enjeux du PAEN, ce programme répond aux défis actuels : préserver les terres agricoles, maintenir une agriculture durable, développer les circuits courts, limiter le gaspillage alimentaire et accompagner les fermes dans leur transition écologique. La consultation pour la mise en œuvre a été lancée et les actions en cours ont été poursuivies tout au long de 2025.

Fort du bilan positif de son premier programme [2017–2023], Annemasse Agglo a souhaité engager une nouvelle dynamique plus transversale. L'agriculture représente une activité économique et environnementale essentielle sur le territoire, mais elle subit des pressions croissantes : étalement urbain, spéculation foncière, difficultés d'installation et de transmission. Ce deuxième programme nécessite une coordination étroite avec les politiques énergie, urbanisme, gestion des déchets et solidarité alimentaire, reflétant une approche intégrée du développement territorial.

Le choix du prestataire principal est prévu au printemps 2026. Dès la rentrée 2026, les instances de suivi seront lancées – groupe agricole et cellule de veille – ainsi que les actions prioritaires, avec un accent particulier sur la révision du diagnostic agricole et la communication des nouveaux accompagnements individuels disponibles pour les agriculteurs et porteurs de projets. Ce programme positionne Annemasse Agglo en acteur majeur de la transition agroécologique territoriale.



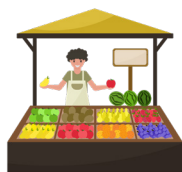


SOUTENIR LES INITIATIVES AGRICOLES COLLECTIVES POUR ANCRER L'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE

En 2025, Annemasse Agglo a poursuivi son engagement auprès des démarches collectives agricoles à travers deux actions majeures. Le projet de magasin de producteurs, accompagné depuis plusieurs années, a franchi une étape décisive : choix du local au sein de la ZAC Étoile, définition du budget pluriannuel, demandes de subventions, plans d'aménagement et obtention des autorisations administratives. En parallèle, une campagne de communication grand public a été lancée en mai 2025, combinant la distribution de panneaux « respect des agriculteurs et agricultrices » à installer dans les champs et une stratégie digitale incluant un site internet revu, un film sur les actions du projet agricole et une vidéo courte sur les bons comportements diffusée sur les réseaux sociaux.

Ces deux actions répondent à des objectifs complémentaires et stratégiques : développer les circuits courts alimentaires et limiter les conflits d'usage entre agriculteurs et habitants. Le magasin de producteurs constitue un levier majeur pour valoriser la production locale et renforcer le lien entre consommateurs et agriculteurs. La communication auprès du grand public vise à cultiver une meilleure cohabitation en zone agricole, essentielle dans un contexte d'étalement urbain.

La finalisation et l'ouverture du magasin de producteurs constituent la priorité de 2026, avec le lancement des travaux d'aménagement du local pour une ouverture prévue à l'été 2026. Ces initiatives incarnent la volonté d'Annemasse Agglo de faire de l'agriculture un élément vivant et visible du territoire, créant des liens durables entre producteurs et habitants.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



TRAVAUX DU TRAMWAY : UN DISPOSITIF COMPLET POUR SOUTENIR LES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE

Depuis octobre 2023, Annemasse Agglo accompagne les commerçants impactés par les travaux d'extension du tramway via deux dispositifs complémentaires. Le premier, l'indemnisation à l'amiable, a été repris au 1^{er} juillet 2025 par le Pôle métropolitain du Genevois français suite au transfert de la compétence d'Autorité Organisatrice de Mobilité : 14 permanences ont été organisées en 2025, 84 commerçants reçus individuellement, et 916 088 € accordés au total depuis le début des travaux pour 58 dossiers déposés. Le second, « (Re)bond Centre-Ville », a été lancé en juin 2025 : des avances remboursables à taux zéro, sans garantie ni caution, jusqu'à 25 000 € pour un commerce existant et 10 000 € pour une nouvelle activité. Dès fin décembre, dix dossiers avaient été déposés et 150 000 € accordés en cinq mois.

Ces outils traduisent une conviction partagée par Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse : une grande opération d'aménagement urbain ne peut réussir sans accompagner ceux qui en subissent les impacts temporaires. Indemnisation des pertes, soutien à la trésorerie et aide à l'installation de nouvelles activités forment ainsi un continuum cohérent, piloté en lien étroit avec les chambres consulaires et des experts indépendants.

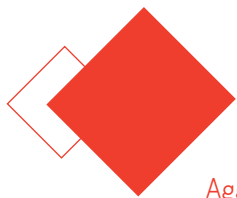
Les deux dispositifs restent pleinement actifs en 2026, dans la perspective de la fin des travaux et de la réouverture progressive des espaces piétonnisés. Ils constituent le socle opérationnel de la stratégie de revitalisation commerciale du centre-ville d'Annemasse, dont le tramway doit devenir, à terme, le principal catalyseur.



14
permanences

84
commerçants
reçus
individuellement





SOLIWAY, 9^E ÉDITION : LE SALON DE L'HUMANITAIRE RAYONNE DEPUIS ANNEMASSE

S'appuyant sur la Cité de la Solidarité Internationale et sa proximité avec la Genève Internationale, Annemasse Agglo a développé un positionnement unique en France : celui d'un territoire ancré dans les enjeux de la solidarité internationale. Tous les deux ans, le Salon Soliway incarne cette vocation en réunissant professionnels du secteur humanitaire et grand public autour des métiers et des engagements de la solidarité internationale — une ambition qui résonne avec acuité dans le contexte géopolitique actuel.

Les 14 et 15 novembre 2025 s'est tenue la 9^e édition du salon. La première journée, dédiée aux professionnels, a été rythmée par sept conférences et tables rondes favorisant le réseautage et consolidant la légitimité du territoire. La seconde journée, ouverte au grand public, a accueilli 39 exposants — parmi lesquels Médecins du Monde, la Protection Civile, les Scouts Guides de France ou le Geneva Health Forum — ainsi que cinq conférences, trois zooms métiers et cinq ateliers. Au total, 1 200 visiteurs ont fréquenté les deux journées, dont 900 lors de la journée grand public.

La prochaine édition, prévue en novembre 2027, marquera les 10 ans du salon et les 20 ans de la Cité de la Solidarité Internationale, une occasion de célébrer l'ancrage durable de cette ambition sur le territoire d'Annemasse Agglo et de renforcer son rayonnement international.



39
exposants

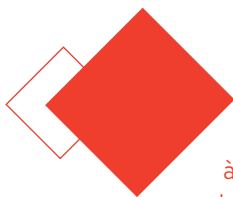


1200
visiteurs



12
conférences





PULS : UNE PÉPINIÈRE QUI SE RÉINVENTE ET VISE L'EXCELLENCE

La pépinière d'entreprises PULS, implantée à Annemasse, accueille et accompagne des entreprises nouvellement créées dans les domaines de la ville durable, de l'innovation et de la RSE. Pour renforcer la qualité de ses services et accroître sa visibilité, Annemasse Agglo a engagé en 2025 une nouvelle dynamique articulée autour de trois axes : de nouvelles modalités de gestion via une convention de mandat avec la CCI, l'organisation d'une soirée des alumnis pour maintenir le lien avec les entrepreneurs passés par PULS, et l'inscription dans le programme de labélisation « Booster de Réussite » d'AURA PEP'S, réseau régional des pépinières et incubateurs d'Auvergne-Rhône-Alpes.

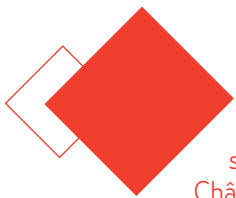
Tout au long de 2025, l'équipe a travaillé à l'enrichissement des pratiques et à la rédaction de procédures garantissant la qualité et l'homogénéité des services rendus, en préparation de l'audit de labélisation. Sur le plan de l'animation, deux sorties team-building, trois formations collectives, deux Happy Hours de néo-entrepreneurs et une soirée des alumnis ont été organisés pour un total de huit entreprises hébergées en pépinière, hôtel d'entreprises ou coworking.

2026 sera une année doublement symbolique pour PULS : la pépinière fêtera ses 10 ans d'existence, et l'audit de labélisation « Booster de Réussite » constituera une étape décisive pour consacrer sa montée en gamme et renforcer son attractivité auprès des entrepreneurs du territoire et au-delà. Un anniversaire qui sera l'occasion de célébrer une décennie d'accompagnement entrepreneurial et de valoriser le chemin parcouru.



8 entreprises hébergées
en 2025 (pépinière, hôtel
d'entreprises, coworking)





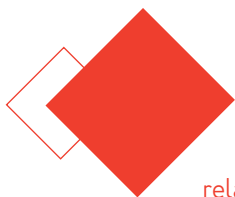
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : REQUALIFIER, TRANSFORMER ET DÉVELOPPER AVEC MÉTHODE

En 2025, Annemasse Agglo a franchi des étapes décisives sur trois zones d'activités économiques du territoire. À la Châtelaine, la récupération effective du tènement Anthime Mouley (10 500 m², 3 900 m² de bâtiment) en mars 2025 – site de la dernière entreprise industrielle française fabricante de cravates, dont la liquidation avait été prononcée à l'été 2024 – a permis d'engager une campagne d'archivage de la mémoire industrielle, des travaux de maintenance et plusieurs occupations temporaires, avant le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour sa requalification productive. À la ZAE du Mont-Blanc, un groupement d'études (Atelier AUP, EGIS, WZA) a produit un plan guide et une Orientation d'Aménagement et de Programmation destinée au PLU de Ville-la-Grand, pour encadrer la transformation urbaine et environnementale du secteur en associant les acteurs économiques. À Borly, le Conseil Communautaire a approuvé le 15 octobre le principe d'une extension limitée à environ 5 hectares, après avoir constaté que plus de 11 hectares avaient été maîtrisés ou engagés en requalification sur le mandat – condition posée par le SCoT de 2021.

Ces trois démarches traduisent une même ambition : garantir que les zones d'activités économiques restent des espaces productifs, qualitatifs et durables. Face aux pressions foncières, aux enjeux de transition écologique et aux objectifs ZAN, Annemasse Agglo assume un rôle actif d'opérateur et de coordinateur, en lien avec les communes, les entreprises et les partenaires fonciers.

En 2026, les trois dossiers entrent en phase opérationnelle : l'AMI de la Châtelaine doit identifier un opérateur ; la modification du PLU de Ville-la-Grand et les études sur l'ensemble de la ZAE du Mont-Blanc se poursuivent ; le calendrier de l'extension de Borly sera reposé avec le lancement des études environnementales nécessaires.





LES ZAE D'ANNEMASSE AGGLO S'ENGAGENT DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Dès 2022, Annemasse Agglo a structuré un volet environnemental transversal pour son programme relatif aux zones d'activités économiques, avec la conviction que la performance économique et la responsabilité écologique sont indissociables. Ce programme couvre plusieurs thématiques : renaturation, mobilité durable, sobriété énergétique, économie circulaire et soutien aux entreprises engagées dans la transition.

En 2025, ce programme a enregistré des avancées concrètes. Des plantations ont été réalisées sur le Technosite Altéa et la ZAE du Mont-Blanc pour restaurer les corridors écologiques. Plus de 2 kilomètres de trottoirs et de pistes cyclables ont été améliorés, notamment la rue des Vouards à Saint-Cergues. Un Plan de Déplacement Inter-Entreprises a été finalisé sur la ZAE du Mont-Blanc. L'ensemble des communes procèdent désormais à l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit sur leurs ZAE. Un Appel à Projets Entreprises Engagées a été lancé pour soutenir les investissements dans la transition énergétique, avec un premier dossier soutenu – le Bowling

de l'aérodrome. Enfin, les élus ont validé le lancement d'une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale baptisée « Entrez dans la boucle ».

Cette démarche sera lancée officiellement à compter de 2026. L'année 2026 permettra également de réinterroger les intentions politiques sur les espaces publics en ZAE et d'envisager un élargissement de l'Appel à Projets Entreprises Engagées.



+2 kilomètres de trottoirs et pistes
cyclables améliorés en ZAE



ZAE DE BORLY : REQUALIFICATION ET EXTENSION, DEUX FRONTS D'UN MÊME PROJET DE DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ

En 2025, Annemasse Agglo a avancé simultanément sur deux volets complémentaires à Borly. D'un côté, la réhabilitation d'un lot artisanal en friche — anciennement occupé par un bidonville, libéré fin 2024 grâce à l'aménagement d'un Site d'Accueil Temporaire — a été engagée en étroite collaboration avec la commune de Cranves-Sales. Le chantier est complexe : pollutions à l'amiante et aux hydrocarbures, contraintes liées aux réseaux souterrains, corridor écologique à restaurer. Une subvention de 539 424,80 € TTC a été obtenue auprès de l'État et de l'ADEME. De l'autre, le 15 octobre, le Conseil Communautaire a approuvé le principe d'une extension limitée à environ 5 hectares, après avoir constaté que plus de 11 hectares avaient été maîtrisés ou engagés en requalification sur le mandat — condition posée par le SCoT de 2021 pour débloquer un projet suspendu depuis 2018.

Ces deux opérations illustrent la logique du SCoT : on n'étend pas une zone d'activités sans d'abord requalifier l'existant. En combinant dépollution, restauration écologique et développement économique, Annemasse Agglo démontre qu'il est possible de concilier accueil d'entreprises, objectifs ZAN et ambitions environnementales.

En 2026, le terrain de la friche sera dépollué et aménagé, sa commercialisation lancée en parallèle des travaux. Sur l'extension, le calendrier sera reposé et les études environnementales nécessaires lancées, en lien avec l'ensemble des partenaires — Cranves-Sales, Tera-tem et les services de l'État.





BÂTIMENT GPDIS : UN SITE INDUSTRIEL RÉHABILITÉ EN MODÈLE D'ÉCONOMIE PRODUCTIVE ET CIRCULAIRE

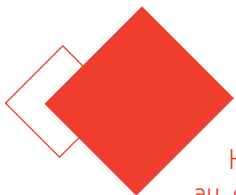
Acquis en 2020 par l'EPF74 pour le compte d'Annemasse Agglo, le bâtiment GPDIS a été réhabilité et redécoupé en trois lots destinés à des activités productives, industrielles ou logistiques. En septembre 2025, deux lots ont trouvé preneurs : des baux de 50 ans ont été signés avec une entreprise de logistique de proximité et un grossiste alimentaire, l'agglomération demeurant propriétaire du foncier et des murs. Le troisième lot est destiné à la SCIC « Le TRUC », retenue à l'issue d'un Appel à Manifestation d'Intérêt : en novembre, une convention d'aide a été signée — exonération de loyer la première année, minoration progressive ensuite — pour sécuriser le démarrage du projet ; en décembre, le Conseil Communautaire a acté l'adhésion d'Annemasse Agglo à la SCIC par la souscription de 100 parts sociales (5 000 €), intégrant ainsi le collège « Collectivités » de sa gouvernance.

Ces décisions traduisent une conviction : dans un contexte de rareté du foncier économique, la maîtrise publique du bâti permet d'orienter durablement les usages vers l'intérêt général. En combinant logistique, commerce de gros et économie circulaire sur un même site, Annemasse Agglo construit un écosystème productif diversifié. La SCIC « Le TRUC » — matériauthèque, ateliers bois et métal, coworking, actions de sensibilisation et

partenariat d'insertion avec l'ESAT du Monthoux — en sera la pièce centrale.

En 2026, l'installation effective de la matériauthèque marquera le démarrage opérationnel du TRUC et la pleine activation du site GPDIS comme lieu de référence pour les acteurs économiques, associatifs et les habitants du territoire.





LA HALLE TAPPONNIER : UN PATRIMOINE RÉHABILITÉ, UNE FAÇADE DÉJÀ VIVANTE

Édifiée à proximité immédiate de la gare d'Annemasse, la Halle Taponnier constitue un repère architectural majeur au cœur d'un secteur en pleine mutation. Le 2 juin 2025, Annemasse Agglo en a officialisé l'acquisition — le conseil communautaire ayant voté la délibération motivante le 12 février —, après que le précédent propriétaire avait renoncé à la réhabiliter. Dès le 7 juin, lors du festival « Annemasse Vibre », trois artistes locaux ont réalisé en direct une fresque de 180 m² sur la façade, illustrant l'histoire des mobilités d'hier à aujourd'hui : un signal fort adressé aux habitants du quartier gare, pour dire que la Halle est vivante et le quartier en transformation.

Ce projet est pensé comme une œuvre partagée entre deux collectivités. Annemasse Agglo est propriétaire du bâtiment ; la Ville d'Annemasse détient les abords côté avenue. Cette complémentarité foncière a naturellement conduit à une gouvernance commune : une délibération concordante votée le 14 mai 2025 a acté la volonté de travailler ensemble, avec un comité de pilotage réunissant élus de la Ville et de l'Agglo, et des études et travaux menés de manière concertée et cofinancés.

Les travaux de confortement et de sécurisation du bâtiment pourraient être engagés dès 2026 pour le rendre accessible et y accueillir des activités temporaires. Ce cadre partenarial constitue le socle sur lequel s'appuieront toutes les décisions à venir, au service d'un projet urbain fédérateur pour le quartier gare.


180 m²
de fresque
sur la façade



EAU ET ASSAINISSEMENT



LE TRANSFERT DE LA RÉGIE D'ENCAISSEMENT, UNE MODERNISATION AU SERVICE DES USAGERS

Dans le cadre d'une démarche de modernisation des services publics, Annemasse Agglo a engagé le transfert d'une partie de sa régie d'encaissement des factures d'eau et d'assainissement vers le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Annemasse. L'objectif : optimiser la gestion des recettes publiques, multiplier les points de paiement au plus proche des usagers et améliorer le taux de recouvrement.

Le transfert est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Désormais, Annemasse Agglo assure le relevé des compteurs, l'analyse et le calcul des 61 000 factures annuelles, qu'elle transmet ensuite au SGC pour leur édition, leur envoi et leur recouvrement. Deux exceptions ont été maintenues en gestion interne : les 6 400 usagers ayant opté pour le prélèvement mensuel et les 400 factures de travaux. Pour accompagner ce changement, une communication large a été déployée : information sur chaque

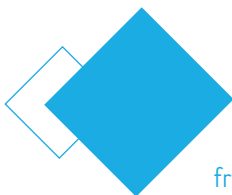
nouvelle facture, SMS et e-mails, mise à jour des sites internet, flyers en mairies et relais via les médias locaux.

Cette nouvelle organisation permet à Annemasse Agglo de concentrer ses ressources sur son cœur de métier – la gestion de l'eau et de l'assainissement – tout en offrant aux usagers un accès élargi aux points de paiement. Elle s'inscrit dans une logique de service public renforcé et d'harmonisation des pratiques à l'échelle nationale.



61 000
factures
par an
transmises
au SGC





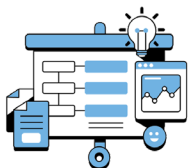
DEUX OUTILS NUMÉRIQUES POUR MODERNISER LE SERVICE ET GAGNER EN EFFICACITÉ

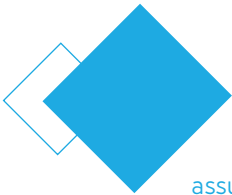
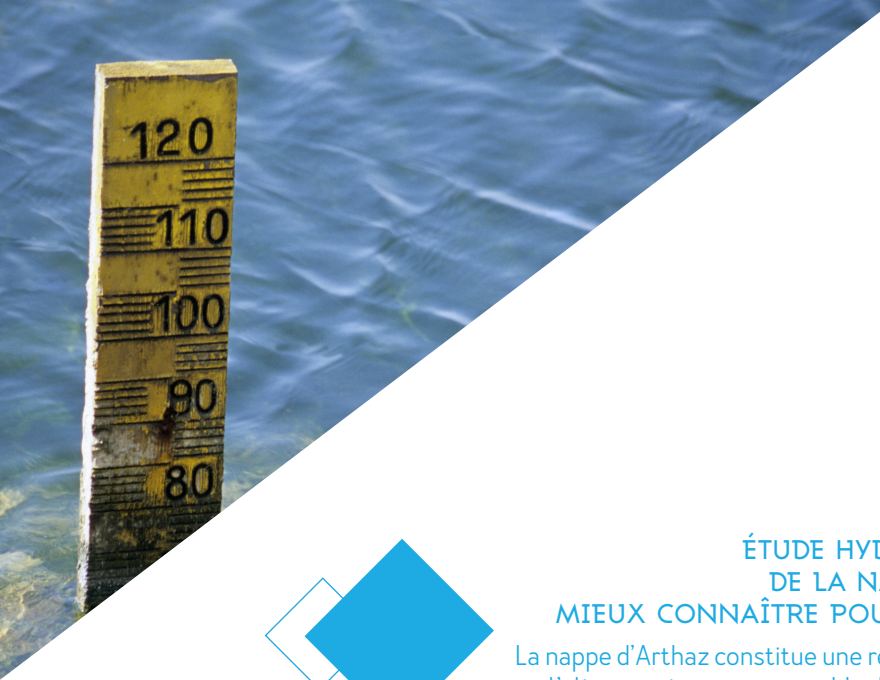
En 2025, le service eau et assainissement d'Annemasse Agglo a engagé une modernisation numérique sur deux fronts. D'un côté, le remplacement du logiciel de gestion clientèle – utilisé depuis 2003 et devenu obsolète – a franchi une étape décisive : ouvert aux 89 utilisateurs en avril 2025, déployé progressivement pôle par pôle, il couvre désormais 90 % des métiers et a permis la mise en service d'un nouveau modèle de facture plus lisible pour les 36 500 abonnés actifs et 72 500 factures traitées annuellement. De l'autre, le marché pour un logiciel métier dédié au service Branchements, Contrôles et Suivi (BCS) a été notifié le 21 août 2025 – un service qui traite chaque année 1 000 dossiers d'urbanisme, 151 branchements, 890 contrôles et 274 factures, jusqu'ici sans outil centralisé.

Ces deux projets répondent à un même constat : la complexité croissante des métiers de l'eau et de l'assainissement exige des outils à la hauteur, capables de sécuriser les délais légaux, de garantir la traçabilité des dossiers et d'améliorer les conditions de travail des agents comme la qualité du service rendu aux usagers.

En 2026, les deux chantiers entrent en phase de finalisation : la migration du logiciel clientèle

sera achevée sur l'ensemble des métiers, avec l'ajout d'alertes mail et SMS automatisées et d'un espace de conversation avec les usagers ; le logiciel BCS sera mis en service au second semestre, après formation des agents, permettant un travail simultané de plusieurs collaborateurs et une réduction significative des risques juridiques.





ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DE LA NAPPE D'ARTHAZ : MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER

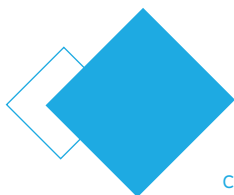
La nappe d'Arthaz constitue une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable du territoire. Afin d'en assurer une gestion durable et d'anticiper les évolutions futures – croissance des besoins, baisse de productivité ou risque de pollution accidentelle liée au mode d'alimentation par les rivières –, il était nécessaire d'approfondir la connaissance de cet aquifère et d'en établir une modélisation fiable.

Présentée au premier trimestre 2025, cette étude hydrogéologique d'un montant de 380 000 € HT a mobilisé des méthodes complémentaires : nivellement précis des têtes de forages, équipement de sondes enregistreuses et de débitmètres, campagnes de mesure du niveau d'eau, analyses sur un cycle hydrologique complet et essais de pompage. Les résultats ont montré que l'alimentation principale de l'aquifère provient des pertes de la Menoge, avec une contribution partielle de l'Arve sur certains secteurs. Le régime actuel de

pompage, estimé à 2,58 millions de m³, se situe à l'équilibre du bilan entrées/sorties. L'étude a fixé un régime d'exploitation maximal de 3,4 millions de m³ par an pour préserver la capacité de la nappe.

Ces résultats constituent désormais un outil de référence pour la planification de la gestion quantitative de la ressource en eau, et alimenteront les réflexions engagées dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.





DES RÉSEAUX RENOUVÉLÉS POUR UNE EAU MIEUX GÉRÉE

Le réaménagement de voirie engagé par la commune d'Ambilly dans la rue du Jura et la rue des Jardins a constitué une opportunité pour Annemasse

Agglo d'intervenir simultanément sur ses propres réseaux, en renouvelant des infrastructures vieillissantes et en modernisant la gestion des eaux pluviales et usées. Cette coordination entre travaux communaux et intercommunaux illustre une approche efficiente de la gestion du domaine public..

Entre novembre 2024 et décembre 2025, Annemasse Agglo a conduit, à Ambilly, un chantier de renouvellement du réseau d'eau potable, de création d'un réseau d'eaux pluviales permettant la mise en séparatif des réseaux unitaires, et de réhabilitation du réseau d'eaux usées. Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en interne, et des entreprises spécialisées ont assuré l'exécution des travaux. L'opération, d'un montant de 2 359 000 € HT, a bénéficié de subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Ce chantier n'est qu'un exemple parmi les nombreuses interventions menées en 2025 sur l'ensemble du territoire : renouvellement des

conduites d'eau potable avenue de la Gare à Annemasse dans le cadre de la piétonnisation du centre-ville, au chemin de Servette à Cranves-Sales, rue de la Dôle à Ambilly, route de Sous-Lachat à Bonne, mais aussi création de nouveaux réseaux route des Tattes et route des Vouards à Saint-Cergues. Ces travaux s'inscrivent dans la politique de renouvellement patrimonial des réseaux portée par Annemasse Agglo, contribuant durablement à la sécurisation de l'alimentation en eau potable et à l'amélioration de la gestion des eaux sur l'ensemble du territoire.



2 359 000
d'euros de travaux



3 types de réseaux renouvelés
ou créés : eau potable, eaux pluviales,
eaux usées



SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : PLANIFIER L'AVENIR DE LA RESSOURCE EN EAU

Garantir une alimentation en eau potable suffisante, sécurisée et de qualité dans un contexte de croissance démographique est un défi de long terme. Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) est l'outil qui permet d'y répondre : il dresse un état des lieux des réseaux et des ressources, évalue les besoins actuels et futurs, et propose un programme d'actions hiérarchisées. Le précédent schéma datait de 2015 ; sa mise à jour s'imposait.

Conduite de février 2021 à juin 2025 avec l'appui du bureau d'études Altéreo, subventionnée par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental de Haute-Savoie, l'étude a abouti à quatre pistes d'actions validées :

- augmentation des prélèvements dans la nappe du Genevois et achat d'eau à la douane de Fossard (horizon 2030),
- achat d'eau au Pas de l'Echelle avec traitement des micropolluants (horizon 2030),
- achat d'eau à Thonon Agglo avec maillage des réseaux (horizon 2032),

- et création de deux interconnexions pour mailler les unités de distribution (horizon 2035).

Deux stratégies complémentaires restent à l'étude – une prise d'eau dans le lac Léman, soit par Genève, soit par Thonon Agglo. Des études de faisabilité seront lancées et un nouveau bilan besoins/ressources sera établi en 2030 pour valider la planification de l'une de ces deux solutions à l'horizon 2040.



4 pistes d'actions
validées

HABITAT

464 LOGEMENTS SOCIAUX INSTRUITS ET FINANCÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Face à la pression immobilière qui caractérise le territoire d'Annemasse Agglo, l'accès au logement pour les ménages

à revenus modestes constitue un enjeu central de la politique habitat de l'agglomération. En agréant les projets des organismes de logement social au nom de l'État, Annemasse Agglo joue un rôle de levier essentiel pour maintenir une offre diversifiée et accessible, dans un contexte de crise de la construction qui fragilise la sortie de nombreuses opérations immobilières.

En 2025, Annemasse Agglo a instruit et financé la future construction ou la rénovation de 464 logements locatifs sociaux, en agréant 24 projets. Ces projets portaient sur la construction de 384 logements – dont 230 issus de la ZAC Étoile-Genève, destinés aux étudiants, jeunes actifs et publics à besoins spécifiques – ainsi que sur la rénovation d'un immeuble de 80 logements. Pour en assurer la faisabilité, 3 384 662 € de subventions publiques ont été mobilisés, dont 1 264 000 € apportés par Annemasse Agglo et les communes, et 2 120 662 € par

l'État. L'agglomération a également participé à cinq commissions avec les partenaires financeurs afin de débloquer des opérations immobilières fragilisées par la crise du secteur.

En 2026, Annemasse Agglo poursuit son travail avec les communes pour favoriser la construction d'opérations mixtes comprenant des logements locatifs sociaux, des logements abordables et des logements libres. 230 logements sociaux sont d'ores et déjà préprogrammés dans le cadre de la ZAC Étoile-Genève.



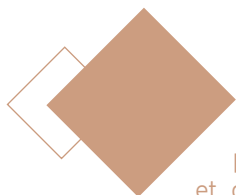
24 projet
agréés



384
logements sociaux créés

dont **230**
dans la ZAC Etoile





LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ANCIENS, UN LEVIER POUR LE CONFORT ET LA QUALITÉ DE L'AIR

Le logement représente le deuxième poste de pollution de l'air sur le territoire. Face à ce constat, et dans un contexte où de nombreux ménages peinent à engager des travaux de rénovation faute de moyens ou d'information, Annemasse Agglo a souhaité renforcer son action en faveur de la rénovation énergétique des logements anciens. L'objectif est double : améliorer la qualité du bâti et le confort des habitants, tout en contribuant à la réduction des émissions polluantes, avec une attention particulière portée aux ménages les plus modestes.

En 2025, Annemasse Agglo s'est doté d'un nouveau règlement d'aides financières dédié à la rénovation énergétique, pour une enveloppe totale de 1 665 000 € sur six ans. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du guichet unique France Rénov' Haute-Savoie, dont l'opérateur Innovales assure l'information et le conseil auprès des habitants. Au cours de l'année, 483 logements en copropriété ont été accompagnés, mobilisant 5 774 392 € de subventions de l'État. La Maison de l'Habitat a accueilli 13

permanences du conseiller France Rénov', et trois copropriétés se sont engagées dans une démarche de rénovation énergétique, tandis qu'une dizaine d'autres sont en phase de réflexion.

En 2026, la dynamique se poursuit avec le lancement d'une démarche spécifique pour prévenir et accompagner les difficultés dans les copropriétés, en complément du dispositif d'aides existant.



483 logements
en copropriété
accompagnés





COOP'ÉTOILE : SOUTIEN À UN HABITAT COOPÉRATIF INNOVANT DANS LA ZAC ÉTOILE

Dans un territoire soumis à de fortes tensions immobilières, Annemasse Agglo cherche à diversifier les formes d'habitat pour offrir des alternatives au marché spéculatif. L'habitat coopératif constitue l'une de ces alternatives : il engage les habitants dans la gestion collective de leur logement et permet de maintenir des prix accessibles sur le long terme. C'est dans cet esprit qu'Annemasse Agglo a accompagné le projet Coop'Étoile, porté dans le périmètre de la ZAC Étoile-Genève.

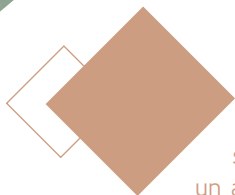
En fin d'année 2025, Annemasse Agglo a voté une convention de garantie d'emprunt en faveur de la Coop'Étoile, permettant de sécuriser le financement de 14 logements sociaux et intermédiaires. Ce soutien s'est accompagné d'un travail d'accompagnement du projet par les services de l'agglomération, afin d'en faciliter la réalisation dans le cadre de la ZAC Étoile.

La concrétisation du projet Coop'Étoile se poursuit en 2026, avec la mise en œuvre effective des logements coopératifs au sein de la ZAC Étoile-Genève. Ce projet expérimente un modèle d'habitat solidaire et durable sur le territoire, en cohérence avec la volonté d'Annemasse Agglo de proposer une offre de logement diversifiée et accessible à toutes et tous.



14 logements
sociaux et intermédiaires
garantis





LA MAISON DE L'HABITAT, UN GUICHET DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES HABITANTS

Sur un territoire marqué par de fortes inégalités sociales et économiques, l'accès au logement suppose un accompagnement humain et de proximité pour aider les ménages à comprendre leurs droits, formuler leurs demandes et trouver des solutions adaptées. La Maison de l'Habitat remplit cette mission en offrant un point d'information et de conseil sur le logement et l'habitat durable, en lien avec un réseau de partenaires.

En 2025, la Maison de l'Habitat a accueilli 8 281 demandeurs et répondu à 3 849 appels téléphoniques, dont 1 467 demandes de logements locatifs sociaux enregistrées. Depuis septembre, les agents se déplacent sur des sites partenaires : 12 permanences extérieures ont été organisées à l'Espace de Vie Sociale d'Annemasse, à la Mission Locale du Genevois et à la Maison des Solidarités. L'ADIL a assuré 20 matinées de présence pour 96 usagers reçus, France Rénov' Haute-Savoie 11 permanences pour 15 usagers, et le service de

cohabitation intergénérationnelle a mis en place 13 cohabitations, avec 41 contacts auprès de jeunes et 15 visites à domicile auprès de personnes de plus de 60 ans.

En 2026, de nouvelles cohabitations intergénérationnelles seront mises en place et des permanences Action Logement seront lancées à la Maison de l'Habitat, en complément des actions collectives d'information menées avec Aries.



+ 8 281
personnes accueillies
à la Maison de l'Habitat



3 849 appels
téléphoniques traités

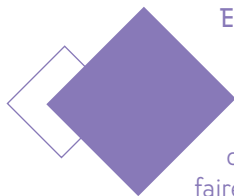


1 467 demandes de
logements locatifs sociaux
enregistrées



12 permanences
extérieures organisées

COHÉSION SOCIALE



L'ESCALE : ADAPTER, OUVRIR ET SÉCURISER POUR MAINTENIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ FACE À LA PRESSION DES BESOINS

En 2025, l'Accueil de Jour de l'Escale a conduit trois chantiers simultanés pour faire face à l'intensification des demandes

sur ses 1 206 dossiers actifs dont 257 bénéficiaires du RSA. Sur l'organisation, plusieurs ajustements ont été mis en place : système de tickets pour réguler les files d'attente, réorganisation de la domiciliation le lundi matin, adaptation des horaires de permanence et renforcement des permanences téléphoniques. Sur le partenariat, plusieurs acteurs médico-sociaux sont intervenus régulièrement en son sein – équipe mobile santé précarité d'ARIES, associations et services spécialisés – apportant des réponses de proximité en matière de santé, de prévention et d'accès aux droits sans que les usagers aient à multiplier les démarches. Sur le cadre d'accueil enfin, le protocole de gestion des violences a été révisé, un agent de sécurité déployé, le confort thermique des locaux amélioré et des temps collectifs développés pour renforcer le lien social.

Ces trois axes traduisent une même conviction : maintenir un accompagnement social centré sur la personne, et non sur le seul traitement administratif, exige d'agir simultanément sur les flux, les partenariats et le cadre de vie de la structure.

En 2026, une évaluation complète du nouveau fonctionnement est prévue en juin pour mesurer

l'impact sur les délais et la charge des équipes ; la reprise des permanences de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé répondra à la forte demande de soins observée ; et la réflexion sur les conditions d'accueil se poursuivra pour renforcer encore la qualité du service rendu aux personnes les plus vulnérables.



1 206
dossiers actifs





GÉRONTOLOGIE : UNE POLITIQUE DE TERRAIN POUR ROMPRE L'ISOLEMENT ET VALORISER LES ÂÎNÉS

En 2025, Annemasse Agglo a animé quatre temps forts de sa politique gérontologique, chacun ciblant un public et une forme d'isolement spécifiques. Le 15 avril, la journée Atouts Âges a rassemblé près de 350 retraités autour d'un programme multi-activités, pensé comme une invitation concrète à « oser sortir de chez soi », mobilisant communes, services à domicile, bailleurs sociaux et structures socio-culturelles. Du 29 septembre au 8 octobre, la semaine « Ridés mais pas fanés » a réuni pour la première fois 9 communes de l'agglomération – contre 6 en 2024 – pour plus de 300 participants, confirmant la vocation intercommunale d'un rendez-vous né dans une seule commune en 2022. Le 6 novembre, le Forum des Aidants a accueilli une centaine de participants venus à la rencontre des structures d'accompagnement face au grand âge et au handicap, dans le cadre du collectif « Aides aux Aidants » animé par l'agglomération. Le 23 octobre, la démarche Créa'Liens a investi Festimôm', le festival pour enfants de la MJC d'Annemasse, pour proposer un atelier intergénérationnel de création de cartes postales : des seniors aux côtés d'enfants, pour sensibiliser les plus jeunes à la réalité de l'isolement des aînés.



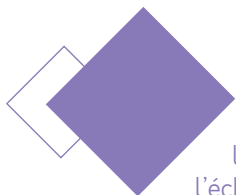
350

retraités
rassemblés
pour la journée
Atouts Âges



Ces quatre initiatives partagent une même conviction portée par Annemasse Agglo : lutter contre l'isolement ne se décrète pas, cela se construit événement après événement, en mobilisant un écosystème partenarial dense – caisses retraite, Mutualité Française, CCAS, services à domicile, bailleurs sociaux, associations du handicap, Petits Frères des Pauvres, MJC – et en allant chercher les publics là où ils sont, y compris dans les espaces inattendus comme un festival pour enfants.

Le calendrier 2026 est déjà bien chargé : nouvelle édition d'Atouts Âges le 28 avril, nouvelle semaine « Ridés mais pas fanés » avec de nouvelles communes partenaires, Forum des Aidants le 30 octobre dans un format demi-journée élargi, et poursuite de Créa'Liens forte des enseignements de sa première participation à Festimôm'. Chaque édition grandit, s'élargit et touche un public plus nombreux – signe que ces rendez-vous répondent à un besoin réel et durable sur le territoire.



UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR AGIR ENSEMBLE JUSQU'EN 2029

Face à l'évolution des besoins des habitants et à la nécessité de coordonner les politiques sociales à l'échelle intercommunale, Annemasse Agglo, la Caisse d'Allocations Familiales et les 12 communes du territoire ont engagé une démarche partenariale structurée pour définir collectivement les actions prioritaires des cinq prochaines années. La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un véritable document stratégique visant à identifier les besoins de la population et à optimiser l'offre de services sans modifier les compétences respectives des communes et de l'intercommunalité.

Adoptée le 15 octobre 2025 par le Conseil Communautaire, la CTG 2025-2029 est le fruit d'un travail collectif approfondi, qui a abouti à la rédaction de 49 fiches action – 28 à l'échelle communale et 21 à l'échelle intercommunale. Cinq thématiques prioritaires ont été identifiées : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, ainsi que la qualité de vie. Une après-midi d'ateliers collectifs, organisée

le 19 juin 2025, a permis de co-construire le contenu de la convention avec l'ensemble des partenaires.

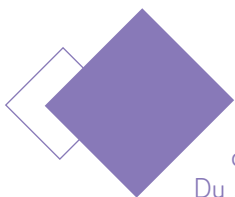
La mise en œuvre partenariale de la convention débute en 2026. Un agent dédié à l'animation du dispositif est en cours de recrutement pour assurer le suivi et la coordination des actions sur l'ensemble du territoire.



49 fiches action



5 thématiques prioritaires



POLITIQUE DE LA VILLE : ANIMER LES QUARTIERS PRIORITAIRES, DU TERRAIN AU LIEN SOCIAL

En 2025, Annemasse Agglo a soutenu deux initiatives culturelles et sportives dans ses quartiers prioritaires. Du 3 au 29 octobre, l'association Fières de foot a déployé son « Street Foot Tour » dans les quartiers d'Annemasse,

Gaillard et Ville-la-Grand : des sessions de street foot organisées en partenariat avec les services jeunesse et centres sociaux, conclues par un tournoi interquartiers réunissant 33 participantes, pour un total de 278 participant·e·s dont une majorité de 8-16 ans. Les 17 et 19 décembre, le quartier Prés des Plans à Ville-la-Grand a accueilli deux événements de fin d'année : un spectacle interactif de la « fée Skelpeu » et une déambulation festive de la compagnie Afric Impact depuis le quartier jusqu'au centre-ville, tissant un lien vivant entre les habitants et le reste de la commune.

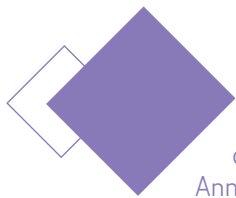
Ces deux actions, financées via les crédits Politique de la ville, partagent une même ambition : faire des espaces publics des lieux de rencontre et d'émancipation pour tous. Le foot féminin comme la fête de fin d'année sont des leviers concrets pour que les filles, les femmes et les habitants des quartiers prioritaires se réapproprient leur territoire et se sentent pleinement partie prenante de la ville.

Les deux projets sont reconduits en 2026 : une subvention a déjà été versée à Fières de foot pour la prochaine édition du Street Foot Tour, et la fête de fin d'année du quartier Prés des Plans a vocation à se renouveler dans une formule mêlant animation culturelle et lien social.



2 initiatives culturelles et sportives soutenues





LE PLAN D'URGENCE HIVERNALE : 18 ANS DE SOLIDARITÉ AU SERVICE DES PLUS FRAGILES

Face à la précarité et à l'absence de solutions d'hébergement pour les personnes les plus vulnérables, Annemasse Agglo s'engage chaque hiver, aux côtés de l'État, dans le déploiement du Plan d'Urgence Hivernale. Désormais à sa 18^e édition, ce dispositif vise à mettre à l'abri les personnes en rupture d'hébergement, à leur assurer un accompagnement social de qualité et à les orienter vers des solutions stabilisées.

Du 4 novembre 2024 au 30 avril 2025, le dispositif s'est déployé au sein de la Maison des Solidarités à Annemasse, avec deux espaces distincts : un abri familles et un abri isolés. L'association ARIES a assuré l'accueil et l'accompagnement social quotidien. Parmi les nouveautés de cette édition : l'ouverture de l'abri isolés en journée les week-ends et jours fériés, de nouvelles activités (réflexologie, bien-être, ateliers créatifs, cuisine) et l'embauche d'une cheffe de service en interne. Les résultats sont significatifs : aucune famille n'a été remise à

la rue en fin de période, et 39,5 % des personnes hébergées à l'abri isolés ont intégré un projet d'hébergement ou de logement, contre 20 % l'année précédente.

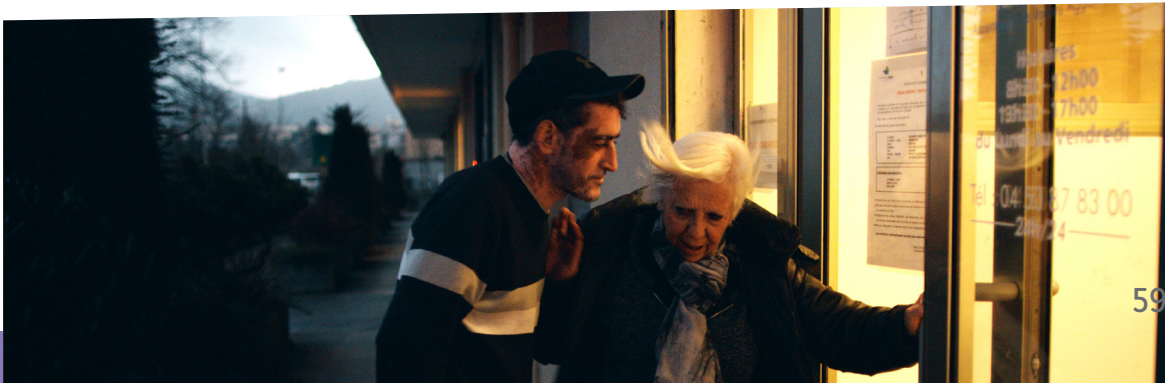
Une réflexion est actuellement en cours sur l'ouverture d'un accueil de jour familles et femmes isolées au sein de la Maison des Solidarités, afin de renforcer encore l'accompagnement des publics les plus fragiles.



18^e édition
du plan d'urgence
hivernale sur le
territoire

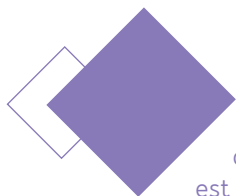


39,5% des personnes de l'abri
isolés orientées vers un hébergement
ou logement (contre 20 % l'an passé)





**CHERCHER
UNE AIDE ALIMENTAIRE
UN ACCOMPAGNEMENT
ET BIEN PLUS
EN UN CLIC**



SOLIGUIDE : UN OUTIL NUMÉRIQUE POUR MIEUX ORIENTER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Sur le territoire d'Annemasse Agglo, la concentration des besoins et des demandes sociales est particulièrement forte, notamment sur la commune d'Annemasse. Face à la multiplicité des structures d'aide et à la difficulté pour les usagers comme pour les professionnels de s'y retrouver, l'agglomération a décidé de déployer Soliguide, un outil numérique de référencement des structures de l'action sociale, pour améliorer la visibilité de l'offre et faciliter l'orientation des publics vers les dispositifs adaptés.

À partir du second semestre 2025, une chargée de mission de la Ville d'Annemasse, mobilisée à 40 % de son temps, a piloté et animé la démarche, avec un interlocuteur dédié au sein d'Annemasse Agglo. Le travail a consisté à approcher et recenser progressivement l'ensemble des associations et structures de l'action sociale du territoire pour les inviter à s'inscrire dans la démarche, avec pour ambition de renforcer la coordination entre les acteurs et

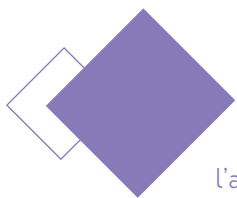
de contribuer à l'autonomie des personnes dans leur parcours d'insertion.

En 2026, le recensement des structures se poursuit et les premiers résultats attendus portent sur l'amélioration concrète de la visibilité de l'offre sociale pour les usagers et le renforcement de la coordination entre les acteurs du territoire.





UN CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PRIMO-ARRIVANTS



L'intégration des étrangers primo-arrivants constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale du territoire. Pour mieux outiller l'agglomération face à cet enjeu et favoriser des parcours d'intégration durables, Annemasse Agglo a mis en place un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), structuré autour de six actions complémentaires couvrant la gouvernance, le diagnostic territorial, l'apprentissage du français, l'accès aux droits en matière de santé et l'insertion professionnelle des femmes migrantes.

À compter du 1^{er} novembre 2025, le dispositif a été engagé avec deux partenaires principaux : la FOL 74, pour les actions liées au diagnostic territorial, aux cours de français langue étrangère destinés aux personnes analphabètes et illettrées, et à l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle par la langue ; et l'ASSFAM Aura, pour les actions relatives à l'accès aux droits en matière de santé et à l'insertion professionnelle des femmes migrantes primo-arrivantes. Une

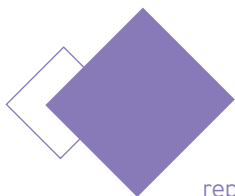
gouvernance dédiée a été structurée avec un pilotage interne représentant 0,5 ETP.

En 2026, les actions sont en cours de déploiement. Le diagnostic territorial se poursuit pour adapter les actions du futur CTAI aux besoins réels du territoire, et les premiers résultats en matière d'insertion professionnelle sont attendus.



6 actions
définies
dans
le contrat





MIEUX OUTILLER LES FORCES DE L'ORDRE FACE AUX TROUBLES PSYCHIQUES

Les interventions des forces de l'ordre auprès de personnes souffrant de troubles psychiques représentent des situations particulièrement délicates, qui nécessitent une compréhension fine des comportements et des ressources disponibles. Trop souvent, le manque de connaissance mutuelle entre les secteurs de la sécurité et de la santé mentale peut aggraver les situations de crise. C'est pour créer un dialogue constructif entre ces deux univers professionnels qu'Annemasse Agglo a initié une action de sensibilisation spécifique à destination des forces de l'ordre.

En novembre 2025, dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale et de la stratégie du CISPD, 12 demi-journées de sensibilisation ont été organisées, réunissant 22 participants issus de la police municipale, de la police nationale et de la gendarmerie. Les interventions, assurées par des professionnels de la Clinique des Vallées, du service Oxygène Espoir 74 et des bénévoles de l'UNAFAM, ont permis de partir de situations vécues pour construire ensemble des outils pratiques : adapter son attitude en

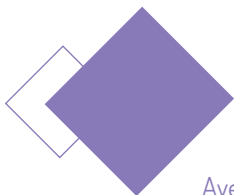
intervention, éviter les comportements susceptibles d'aggraver une crise, mieux connaître les ressources du territoire.

Fort de ce premier succès, Annemasse Agglo souhaite renouveler cette action en 2026 auprès d'un nouveau groupe de professionnels, afin de poursuivre le renforcement de la coopération opérationnelle entre les secteurs de la santé et de la sécurité.



12 demi-journées de
sensibilisation organisées





UN CENTRE DE SANTÉ INTERCOMMUNAL POUR LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Le territoire d'Annemasse Agglo fait face à une situation préoccupante en matière d'accès aux soins. Avec seulement 59,9 médecins généralistes pour 100 000 habitants – une densité très inférieure aux moyennes départementales et régionales – près de 20 % de la population ne dispose pas de médecin traitant. Cette réalité engendre des retards et un renoncement aux soins qui touchent en priorité les populations les plus vulnérables, faisant de l'accès aux soins une priorité inscrite dans le Contrat Local de Santé d'Annemasse Agglo.

Pour répondre à cet enjeu, Annemasse Agglo a signé le 8 juillet 2025 une convention avec l'Union des Mutuelles de France Mont-Blanc pour la création d'un centre de santé dans l'écoquartier de l'Étoile. Consciente de ne pas être experte du domaine médical, l'agglomération a choisi de s'associer à un opérateur reconnu, qui gère déjà des centres dentaires, infirmiers et d'optique sur le territoire. Cette collaboration entre une collectivité et un groupe mutualiste est unique en

Haute-Savoie et constitue un modèle innovant de réponse à la désertification médicale.

L'ouverture du centre de santé est prévue en avril 2026. Il accueillera dans un premier temps l'équivalent de deux temps plein de médecin, offrant une réponse concrète et durable aux besoins de la population de l'agglomération.



2 médecins à temps plein à l'ouverture



1^{ère} collaboration
collectivité / mutuelle de ce type
en Haute-Savoie



PRÉVENTION - SÉCURITÉ



POLICE INTERCOMMUNALE : MODERNISATION DES OUTILS ET EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION

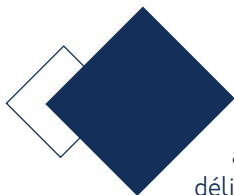
En 2025, le service de la Police des Voirons a engagé une modernisation en profondeur, rendue nécessaire par le renouvellement complet de ses effectifs entre 2023 et 2025. Les sept agents opérationnels ont été dotés d'un logiciel police donnant accès aux fichiers réglementaires (SI Fourrière, SIV, SNPC), d'outils radio performants, de caméras piétons en mode AD HOC et d'un document de synthèse à destination des élus et de la hiérarchie. La doctrine d'emploi a été révisée, la coordination avec la Police Nationale renforcée, et l'acquisition de deux motos engagée pour développer les contrôles routiers sur les six communes couvertes. Parallèlement, de nouveaux périmètres de vidéoprotection ont été définis en lien avec les communes et les constats de terrain, pour renforcer la sécurisation des espaces publics alimentant le Centre de Supervision Urbain (CSU) de relecture et d'enregistrement.

Ces deux chantiers répondent à un même enjeu : asseoir la crédibilité professionnelle d'un service intercommunal en pleine reconstruction, en lui donnant les outils adaptés à ses missions et en étendant sa capacité de surveillance et d'intervention sur le territoire.

En 2026, les motos seront livrées et un nouveau cadre d'organisation

de terrain sera mis en place. Sur le volet vidéoprotection, le nombre de caméras augmentera à Cranves-Sales et celles de Bonne seront raccordées au CSU ; d'autres communes de l'intercommunalité pourraient à terme rejoindre le dispositif, renforçant la cohérence du réseau à l'échelle de l'agglomération.





UNE STRATÉGIE TERRITORIALE POUR PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Annemasse Agglo s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique active de prévention de la délinquance, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Face à des enjeux croissants et à la nécessité de coordonner les réponses à l'échelle des 12 communes, l'agglomération a souhaité doter le territoire d'une stratégie commune, fondée sur des données locales et une gouvernance partagée : la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2025-2028.

Le processus a débuté par un diagnostic territorial approfondi conduit dès juin 2024, associant l'ensemble des acteurs concernés : justice, forces de l'ordre, Éducation nationale, associations et services communaux. La STSPD a été officiellement signée le 4 juillet 2025 en présence de 100 participants, par la Sous-Préfète, le Procureur de la République, le Président d'Annemasse Agglo, les 12 maires, les forces de l'ordre, le Conseil Départemental et l'Éducation Nationale. La stratégie définit 3 axes et 24 actions concrètes. Les premières ont été

engagées dès 2025 : mise en place d'une cellule de veille jeunes, formations des professionnels sur les addictions et la prostitution des mineurs, et déploiement d'un escape game ayant touché 70 jeunes.

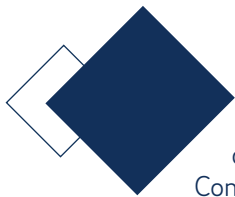
Le déploiement progressif des 24 actions se poursuit jusqu'en 2028. L'année 2026 marque une montée en puissance du travail partenarial, avec le renforcement des dispositifs existants et l'activation de nouvelles actions.



100 participants
présents lors de la signature



3 axes et **24**
actions concrètes



UN COURT-MÉTRAGE POUR BRISER LE TABOU DE LA PROSTITUTION DES MINEURS

La prostitution des mineurs constitue une réalité difficile à aborder dans les établissements scolaires. Convaincus que la prévention passe par des outils adaptés, capables de parler directement à la réalité des adolescents, les membres du groupe sensibilisation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ont décidé de créer un support pédagogique innovant : un court-métrage, pour favoriser la parole et ouvrir un espace de dialogue sur cette thématique sensible auprès des collégiens et lycéens du territoire.

Réalisé en 2024 avec la classe théâtre du lycée des Glières, le court-métrage a été déployé sur le territoire en 2025. Les interventions de 2h30 associaient la projection du film à des temps d'échanges et d'ateliers en petits groupes portant sur le consentement, la vie affective, la déconstruction des stéréotypes et un débat mouvant. Cette démarche a mobilisé un réseau dense de partenaires : la PJJ, Apréto, le Conseil Départemental, Léman Santé Sexualité, la Maison des Adolescents, La Cause des

Femmes, les services jeunesse des communes et l'association Passage. En 2025, 125 jeunes ont été sensibilisés grâce à ce dispositif.

Les interventions se poursuivent en 2026, avec l'ambition d'élargir le programme à de nouveaux établissements. Un kit pédagogique est en cours de finalisation pour rendre l'outil facilement mobilisable par l'ensemble des partenaires du territoire.



125 jeunes
sensibilisés



8 partenaires
spécialisés · mobilisés



UNE CELLULE DE VEILLE POUR MIEUX PROTÉGER LES JEUNES DE 11 À 25 ANS

Le repérage précoce des jeunes en situation de fragilité constitue un enjeu majeur pour les territoires urbains. Décrochage scolaire, conduites à risque, vulnérabilités sociales ou familiales : ces situations nécessitent une réponse rapide, coordonnée et adaptée, qui ne peut reposer sur un seul acteur. C'est pour répondre à ce besoin que la STSPD 2025-2028 a prévu la création d'une cellule de veille dédiée aux jeunes de 11 à 25 ans, à l'échelle de l'agglomération.

Lancée en juin 2025, la cellule de veille se réunit mensuellement et permet le partage d'informations et le suivi de situations individuelles entre partenaires. Elle réunit l'Éducation nationale, les services jeunesse des 12 communes, les associations de prévention spécialisée Passage et Ville d'Annemasse, Apréto, le pôle parentalité et la Maison des Adolescents. Dès sa première année de fonctionnement, la cellule a suivi 12 jeunes, contribuant à améliorer le repérage des situations et à renforcer la coordination entre acteurs.

La cellule de veille poursuit son activité en 2026, avec l'objectif de consolider son fonctionnement et d'adapter progressivement ses modalités aux besoins du territoire. Ce dispositif partenarial inédit à l'échelle de l'agglomération représente un outil structurant pour la protection des jeunes les plus vulnérables.



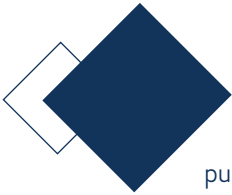
12 jeunes suivis
dès la première année



7 partenaires
réunis dans la cellule



UN ESCAPE GAME IMMERSIF POUR SENSIBILISER LES JEUNES AUX VIOLENCES



Les violences intrafamiliales et conjugales restent des sujets difficiles à aborder avec les jeunes. Pour toucher un public de 16 à 25 ans de manière efficace et engageante, le groupe violences intrafamiliales du CISPD a imaginé un format innovant : un escape game pédagogique, conçu pour sensibiliser de façon ludique et immersive, tout en facilitant la connaissance des ressources disponibles sur le territoire.

Créé en mars 2025 avec les partenaires locaux et les jeunes du territoire, l'escape game a été développé avec l'association Passage, qui a assuré la création des décors et l'accueil des participants. Des jeunes en mesure de réparation pénale ont participé au montage et démontage du dispositif. Les séances d'1h30 par groupe de 8 jeunes étaient complétées par deux tables rondes thématiques : l'une réunissant des représentants de la justice, l'autre axée sur le social et la

santé. En 2025, 70 jeunes ont participé au dispositif, avec une forte adhésion grâce au format ludique.

L'objectif pour 2026 est d'atteindre 150 jeunes sensibilisés, en poursuivant les actions et en élargissant le public. L'outil s'impose comme un dispositif de référence dans la politique de prévention des violences d'Annemasse Agglo.



70 jeunes
sensibilisés



CULTURE



LE SIDLP 2025-2030 : UN CAP FIXÉ POUR LA LECTURE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE

La loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique impose aux

intercommunalités d'élaborer un schéma de développement. Au-delà de cette obligation légale, le Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique (SIDLP) représente pour Annemasse Agglo une opportunité de positionner la lecture publique au cœur du projet de territoire, en fixant des objectifs clairs et partagés sur cinq ans, ancrés dans les réalités sociales, démographiques et économiques du territoire.

Fruit d'un travail collectif mené par les agents du réseau Intermède et les élus du Comité d'Exploitation, avec le soutien de Savoie & Haute-Savoie Biblio, le SIDLP 2025-2030 a été élaboré et sa mise en œuvre a démarré en 2025. Le schéma comprend 22 actions organisées autour de trois objectifs opérationnels – faciliter l'accès aux services, favoriser la participation et les échanges entre usagers, optimiser et renforcer la dynamique du réseau – déclinés en six axes thématiques couvrant les actions sociales et éducatives,

la cohésion du réseau, les collections, la communication, la logistique et la programmation culturelle. Sur 9 actions programmées en 2025, 6 ont été menées à bien et le travail a été engagé sur les 3 restantes.

En 2026, en plus des actions à finaliser ou à poursuivre, 4 nouvelles actions doivent être démarrées, consolidant ainsi la dynamique intercommunale en faveur de la lecture publique.



22 actions
menées
autour de

3
objectifs



SPORT & JEUNESSE

UN DIAGNOSTIC COMPLET POUR PILOTER LA POLITIQUE SPORTIVE DE L'AGGLOMÉRATION

Disposer d'une vision claire et partagée de l'offre sportive sur un territoire est une condition indispensable

pour orienter les investissements, répondre aux besoins des habitants et accompagner le développement des clubs. Dans le cadre de son plan de mandat, Annemasse Agglo a souhaité engager une réflexion collective et documentée sur les pratiques sportives et les équipements, afin de mieux anticiper les évolutions à venir et d'optimiser l'existant.

D'avril à novembre 2025, le cabinet Mouvens/Noga a conduit un diagnostic de territoire complet, associant les communes, les clubs sportifs, les établissements scolaires et les habitants par le biais d'enquêtes spécifiques. Ce travail a permis de dresser un état des lieux exhaustif : 223 équipements recensés, 41 types d'équipements différents et 123 clubs sportifs identifiés sur l'agglomération. Le diagnostic a mis en évidence une répartition inégale des structures, des besoins non couverts et la forte proximité des sports de nature, caractéristique du territoire haut-savoyard. Plusieurs enjeux structurants ont été identifiés : adapter l'offre aux évolutions

démographiques, optimiser la gestion des créneaux, rénover les équipements existants et développer les espaces en accès libre.

Les résultats de cette étude constituent désormais la base d'une réflexion collective entre Annemasse Agglo, les communes et les acteurs sportifs du territoire. Ils alimenteront en 2026 les décisions relatives aux investissements, à la programmation des équipements et à la structuration de l'offre sportive intercommunale pour les années à venir.



223
équipements
recensés

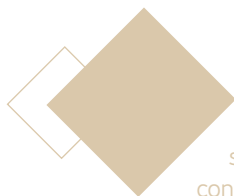


123
clubs sportifs
identifiés





DES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES



RH : DES COLLABORATEURS AU CŒUR DES PRIORITÉS

En 2025, Annemasse Agglo a poursuivi son engagement pour améliorer les conditions de travail et l'attractivité de la collectivité, à travers trois leviers complémentaires : l'organisation du temps de travail, le bien-être au quotidien et la protection sociale.

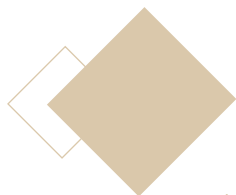
En juillet, un nouveau protocole du temps de travail est entré en vigueur, offrant de nouveaux cycles horaires, dont la semaine de quatre jours. 111 agents en ont bénéficié, la formule «39h sur 4,5 jours» étant la plus choisie. Une nouvelle phase d'expérimentation a été entreprise pour tester des horaires plus flexibles dits «à la carte». Un bilan en sera dressé en 2026.

Dans la même logique, un programme «Culture, Sport et Santé» a proposé de septembre à décembre des activités sur la pause

méridienne — yoga, cardio-boxe, ateliers bien-être — rencontrant un large succès.

Enfin, depuis janvier, la collectivité a renforcé sa participation à la protection sociale en ajoutant 25 € mensuels pour les contrats de prévoyance, en complément des 50 € déjà versés pour la santé. 155 agents ont souscrit à un contrat labellisé, confirmant cet engagement pour la sécurité des collaborateurs.





LECTURE ANALYTIQUE DU BUDGET : VERS UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Dans un contexte où la lisibilité de l'action publique est un enjeu croissant, Annemasse Agglo a engagé une démarche de renforcement de la lecture analytique de son budget. L'objectif est de mieux identifier et mesurer l'ensemble des crédits inscrits au titre des différentes politiques publiques, afin d'en améliorer la lisibilité auprès des élus comme des usagers et de valoriser plus finement l'ensemble des réalisations portées par l'agglomération. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux engagés dès 2024, notamment avec la mise en place d'annexes « vertes » permettant d'identifier l'impact environnemental des dépenses d'investissement.

Depuis juillet 2025, Annemasse Agglo a renforcé ce dispositif grâce à un travail d'adaptation de ses systèmes d'information, visant à structurer un niveau d'analyse budgétaire plus fin. Ce travail technique permet désormais de mieux qualifier les 33 143 mandats et les 9 128 titres émis en 2025, et d'en rendre compte de manière plus pédagogique et transparente auprès des élus et des citoyens.

En 2026, cette démarche sera consolidée afin de permettre une lecture analytique fine du budget, mobilisable à l'ensemble des grandes échéances budgétaires de l'année, renforçant ainsi la transparence financière et la capacité d'Annemasse Agglo à rendre compte de son action publique.



33 143 mandats et **9 128** titres
mieux qualifiés



COMMUNICATION : UNE ANNÉE SOUS CONTRAINTE ELECTORALE

L'année 2025 a placé la communication d'Annemasse Agglo sous le signe de la prudence, entre poursuite des engagements pris et respect du cadre électoral à l'approche des municipales de 2026.

Jusqu'en septembre 2025, Annemasse Agglo a notamment poursuivi la campagne institutionnelle lancée l'année précédente, un dispositif original mettant en lumière chaque mois une politique publique différente issue du plan de mandat. Ce format permettait de raconter, de façon simple et accessible, le sens des actions menées par la collectivité et leurs bénéfices concrets pour le quotidien des habitants.

Au delà de cette démarche, la communication a poursuivi son dynamisme, sur les réseaux sociaux et dans la communication des équipements et des projets, notamment sur les réseaux sociaux, où Annemasse Agglo communiquait régulièrement sur des thématiques aussi variées que le suivi du chantier du tram, la sensibilisation au tri des déchets, les

alternatives à la voiture ou encore la valorisation des événements sportifs et culturels du territoire.. Annemasse Agglo a dû adapter sa communication en 2025 avec l'approche des élections municipales de mars 2026 : en effet, six mois avant l'échéance électorale, une « période pré-électorale » interdit toute communication valorisant l'action des élus sortants. La collectivité s'est donc alors limitée à une communication d'informations pratiques et de services.



171

publications sur Facebook



283

publications sur Instagram
[dont 181 stories]



56

publications sur LinkedIn



CYBERSÉCURITÉ, MODERNISATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : LA DSI ACCÉLÈRE SA TRANSFORMATION



La cybersécurité demeure une priorité absolue pour Annemasse Agglo. En 2025, une solution sécurisée de contrôle et de traçabilité des accès au système d'information a été déployée, instaurant un point d'entrée unique. La sécurité du réseau Wi-Fi a également été renforcée. En parallèle, un important plan de migration du parc informatique a été engagé, incluant la mise en service d'une nouvelle suite bureautique, modernisant ainsi les outils du quotidien pour l'ensemble des agents.

Sur le plan de l'innovation, la Direction des Systèmes d'Information a accompagné la Direction de l'eau et de l'assainissement dans un test grandeur nature de télérelève via un réseau LoRaWAN (IoT). Ce projet, qui préfigure une gestion plus fine et réactive des réseaux d'eau, entrera en phase opérationnelle en 2026 avec l'installation des premiers compteurs connectés. Par ailleurs, la cellule innovation développe une intelligence artificielle souveraine et frugale pour répondre à la croissance des besoins des utilisateurs.

L'acculturation aux nouvelles technologies constitue un axe fort de la stratégie numérique. Des cafés IA sont régulièrement organisés pour sensibiliser et former les agents. Depuis 2025, un médiateur numérique joue un rôle clé dans cet accompagnement au changement, facilitant l'appropriation de l'intelligence artificielle par l'ensemble des collaborateurs.



11

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Vaux - Agglomération

Communauté d'agglomération

AMBILLY
ANNEMASSE
BONNE
CRANVES-VALES
ÉTREMBIÈRES
GAILLARD
JUVIGNY
LUCINGES
MACHILLY
SAINT-CERGUES
VÉTRAZ-MONTHOUX
VILLE-GRAND



EXPÉRIMENTER L'IA POUR MIEUX TRANSFORMER LES USAGES

En 2025, Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse ont structuré une démarche commune autour de l'intelligence artificielle. Une cellule mutualisée a en effet été créée pour accompagner les agents dans la découverte et l'expérimentation de nouveaux usages. Après une première conférence en 2024, 18 groupes de réflexion ont travaillé sur différentes applications de l'IA, des outils généralistes aux solutions métiers.

L'objectif : faire de l'IA un outil utile au quotidien, sans perdre de vue les enjeux de sécurité, de protection des données et d'éthique. Des solutions ont été testées dans différents métiers, tandis qu'une charte éthique d'usage de l'IA a été élaborée avec la DPO. La démarche privilégie ainsi l'expérimentation, l'acculturation des agents et la maîtrise des usages plutôt qu'un déploiement tous azimuts.

En 2026, cette dynamique a franchi une nouvelle étape avec le déploiement de MIA, l'IA interne et souveraine de la collectivité, et sa reconnaissance par le label « Territoire Innovant » décerné à la Ville d'Annemasse et à Annemasse Agglo pour leur démarche d'IA souveraine. Une reconnaissance qui confirme le choix engagé en 2025 : expérimenter une IA utile, sécurisée et maîtrisée, au service des agents et des services publics.





UNE DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DE LA TRANSITION

La commande publique représente un levier stratégique majeur pour Annemasse Agglo : levier de performance économique, de soutien au tissu local et d'engagement en faveur d'un développement durable. En 2025, la direction de la commande publique (DCP) a mené simultanément trois chantiers structurants : l'élaboration d'une politique achat formalisée, une activité opérationnelle soutenue et la sécurisation juridique du transfert de la compétence mobilité au Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF).

Adoptée le 11 décembre 2025 après 35 réunions et ateliers impliquant 8 directions, la politique achat s'articule autour de 4 axes – performance, développement économique local, achats responsables et innovation – pilotés par un comité achats dédié. En parallèle, la DCP a passé ou accompagné 146 marchés publics pour 5 entités partenaires, géré 59 avenants et suivi 535 contrats au 31 décembre 2025. Elle a également assuré le transfert juridique et comptable de l'ensemble des marchés et délégations de service

public liés à la mobilité, garantissant la continuité des services aux usagers.

En 2026, la DCP finalise ses indicateurs de performance, engage l'élaboration du SPASER et intègre les nouvelles exigences de la loi « Climat et résilience », dont les dispositions entrent en vigueur le 22 août 2026. Elle poursuit également son accompagnement du PMGF dans la gestion courante des marchés transférés.

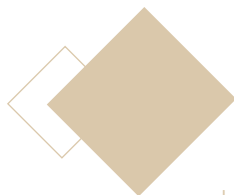


146 marchés publics
passés ou accompagnés



535 contrats
suivis





UN SERVICE FONCIER AU CŒUR DES GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE

En 2025, le service Foncier-Immobilier-Assurances d'Annemasse Agglo a été au cœur de plusieurs réalisations structurantes. L'IFPS, institut de formation des professionnels de santé implanté dans la ZAC Étoile, a ouvert ses portes début 2026 après un montage juridique complexe associant l'agglo et le Centre Hospitalier Alpes Léman sur un terrain communal d'Ambilly. Parallèlement, une plateforme de formation CATEC – dédiée aux travaux en espaces confinés – a été certifiée par l'INRS et aménagée dans d'anciens locaux inutilisés de la STEP de Cranves-Sales. Sur le volet foncier, les négociations amiables liées à la Déclaration d'Utilité Publique du TCSP Annemasse-Bonne ont progressé, avec plusieurs acquisitions finalisées sur les 130 parcelles impactées. Enfin, en décembre 2025, l'agglo a signé l'acquisition en indivision avec l'État de Genève de 39 000 m² de terres agricoles à Gaillard, première réserve foncière transfrontalière du territoire.

Ces projets illustrent la diversité et la complexité des missions du service, mobilisé en appui de nombreuses politiques publiques : santé, mobilité, eau, formation. Chaque opération a nécessité une coordination étroite entre directions internes et partenaires extérieurs, dans des contextes juridiques et techniques exigeants.

Le bilan 2025 témoigne d'une capacité à mener de front des dossiers à fort enjeu territorial. La

plateforme CATEC accueillera ses premières formations externes en 2026, le TCSP devrait être pleinement opérationnel fin 2027, et la réserve foncière franco-genevoise ouvre des perspectives inédites de coopération transfrontalière en matière de traitement des eaux.





DES SERVICES RESSOURCES MOBILISÉS SUR TOUS LES FRONTS

En 2025, les services transversaux d'Annemasse Agglo ont affiché une activité soutenue. Le service Archives a collecté 72 ml de documents versés et éliminé 49 ml, des volumes bien supérieurs à la moyenne annuelle, grâce au renfort d'un archiviste pendant six mois pour accompagner le transfert de la compétence Mobilité et la fusion des directions DST/DPA. En parallèle, le service Assemblées et Affaires Juridiques a contrôlé 262 décisions et 370 délibérations, tout en instruisant 146 demandes de conseil juridique. Le Pôle Moyens Internes a quant à lui traité près de 66 000 affranchissements et réceptionné plus de 6 000 courriers. Côté données personnelles, le DPO a rédigé 15 analyses d'impact et produit 124 conseils, tout en pilotant la mise en œuvre de l'intelligence artificielle au sein de la collectivité.



Ces résultats reflètent le rôle discret mais indispensable de ces services dans le bon fonctionnement de l'institution. Chaque réorganisation interne, chaque nouveau projet ou transfert de compétence génère une charge administrative et juridique que ces équipes absorbent en première ligne, souvent sans visibilité directe pour le grand public.

Le bilan 2025 confirme leur capacité d'adaptation face à des évolutions structurelles majeures.

L'archivage numérique progresse avec 1 463 unités collectées dans le système d'archivage électronique, et l'intégration de l'IA ouvre de nouvelles perspectives pour optimiser le traitement de l'information. Ces services constituent le socle silencieux sur lequel repose l'ensemble des politiques publiques de l'agglo.





ANNEMASSE-AGGLO.FR